



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

**PROGRAMME 209**

**Solidarité à l'égard des pays en développement**



PROGRAMME 209

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

# Présentation stratégique du projet annuel de performances

## Olivier RICHARD

*Directeur général adjoint de la mondialisation (en l'absence de directeur général)*

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) met en œuvre les objectifs consacrés par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Ces objectifs et les ambitions de la France ont été réaffirmés par le Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 puis par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 18 juillet 2023, dans le cadre de la refonte de notre politique de solidarité internationale. Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » participe de la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Les actions du programme 209 s'articulent autour de la coopération bilatérale (*via* le MEAE ou ses opérateurs), la coopération multilatérale (contributions volontaires aux agences onusiennes, OIF) et la coopération européenne.

Le projet annuel de performance 2025 s'inscrit dans le cadre défini par le rapport annexé à la loi de programmation du 4 août 2021, le « cadre de partenariat global », qui renouvelle les objectifs, la méthode et le pilotage de la politique d'investissement solidaire et durable et tient compte des orientations du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2023. Le programme est amené à prêter une attention renforcée à l'articulation et à l'efficacité des outils qu'il finance, dans le droit fil du CICID de juillet 2023, également conçu comme un choc de méthode.

Les moyens budgétaires du programme ont été répartis de manière à préserver les instruments au service des objectifs fixés par le Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 (quatre objectifs majeurs de nature transversale et dix objectifs politiques prioritaires axés sur l'atteinte de résultats concrets et mesurables dans les domaines clefs de la solidarité internationale), et d'un objectif clair de concentration d'au moins la moitié de l'effort financier bilatéral de l'État vers le groupe des pays les moins avancés (PMA) et les pays vulnérables et fragiles budgétairement.

Le budget 2025 est ainsi marqué par les points suivants :

- Les engagements clés auprès des grands fonds multilatéraux sont maintenus sur les priorités sectorielles les plus importantes pour lutter contre les grands défis mondiaux ;
- Après plusieurs années de hausse significative, les ambitions de la trajectoire humanitaire doivent être revues avec un seuil de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire ;
- La provision pour crises n'est pas reconduite en 2025 afin de préserver la capacité d'action des autres canaux humanitaires ;
- Le niveau d'engagement du don-projet AFD et du don-ONG de 760 M€. Au sein de cette enveloppe, le niveau des crédits transitant par les ONG de la société civile, *via* l'AFD, atteindra 110 M€.

## **1/ Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant l'investissement dans les biens publics mondiaux, et en concentrant l'aide sur les pays les moins avancés (PMA) et les pays vulnérables et fragiles budgétairement**

Les actions du programme 209 contribuent à faire face aux grands défis mondiaux (santé, climat et environnement...) tout en posant le principe d'une priorité aux pays les moins avancés (PMA), qui bénéficient d'au moins 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État dès 2024. Un certain nombre de pays vulnérables et fragiles budgétairement, en cours de définition, viendront également s'ajouter à ce premier cercle en 2025. La priorité accordée à l'aide bilatérale se traduit également par la capacité d'intervention du MEAE via les

projets Fonds Équipe France (FEF). Les crédits consacrés aux FEF seront maintenus en vue de conserver pour nos postes une capacité d'action forte, souple et concrète sur le terrain.

## **2/ Renforcer les partenariats en faveur du développement économique et social**

La France promeut une politique partenariale d'investissement solidaire et durable, reconnaissant la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués (collectivités territoriales, ONG). Elle soutient le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain.

## **3/ Porter les priorités stratégiques françaises dans l'aide au développement européenne**

La France inscrit son action pour le développement durable dans un cadre européen. Elle favorise la convergence entre ses priorités géographiques et sectorielles et les orientations de la politique européenne de développement qu'elle contribue à définir. La France a adopté une approche Équipe Europe privilégiant une logique partenariale et géostratégique. L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale NDICI-Europe (Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument) dans le monde est doté de 79,5 Md€ pour la période 2021-2027. Il s'accompagne d'une montée en puissance des instruments financiers (prêts et subventions d'une part et garanties d'autre part) *via* une plateforme dédiée, le Fonds européen de développement durable élargi (FEDD+), qui a notamment pour vocation d'inciter l'investissement privé par des programmes de garantie et des opérations de mixage. Pour la période 2021-2024, le financement de cet instrument s'est principalement fait *via* le pilier géographique du NDICI (ce pilier représente 75 % des fonds) et la priorité a été accordée à l'Afrique subsaharienne. Dans le cadre de la revue à mi-parcours de l'instrument NDICI et de la négociation des futurs instruments post-2027, la France porte ses priorités dans les instances européennes, notamment en faveur de l'Afrique subsaharienne et des pays les moins avancés (PMA).

L'aide au développement européenne est influencée de manière croissante par la stratégie de financement d'infrastructure *Global Gateway* dans cinq secteurs prioritaires (énergie/climat, transports, numérique, santé, éducation/recherche). L'objectif est de rendre la coopération au développement européenne plus alignée avec les intérêts stratégiques de l'UE, notamment en matière d'autonomie stratégique et de développement économique, tout en restant dans une logique partenariale. La France soutient cette approche géopolitique et y contribue à travers les positions qu'elle exprime auprès de ses partenaires européens et *via* la mise en œuvre de ses programmes de développement. Elle promeut la priorisation de l'Afrique (la moitié des fonds mobilisés dans le cadre de la stratégie doivent bénéficier à celle-ci), une approche transactionnelle en limitant la mise en œuvre de la stratégie aux pays dont les gouvernements expriment la volonté de coopérer avec l'UE, ainsi qu'un maintien des objectifs et thématiques de l'aide publique au développement européenne ne rentrant pas dans le périmètre de la stratégie, particulièrement en matière de développement humain et de lutte contre la pauvreté.

## **4/ Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide**

La loi du 4 août 2021 puis le CICID de juillet 2023 ont renforcé de manière significative les efforts de la France en matière de redevabilité et d'efficacité, notamment avec :

- la mise en place d'un rapport annuel au Parlement ;
- la création d'un site internet unique de l'APD de la France qui permet d'accéder à tous les chiffres détaillés de l'aide française ([data.aidedeveloppement.gouv.fr](https://data.aidedeveloppement.gouv.fr)) ;
- la mise en place, en cours, d'une commission d'évaluation de l'aide publique au développement ;
- une instruction claire, en particulier pour le groupe AFD, de travailler davantage sur l'effet de levier des financements français vis-à-vis des investissements privés ;
- le projet d'une stratégie des autorités françaises permettant de structurer les trois principaux canaux financiers (multilatéral, bilatéral, européen) ;

- des principes promouvant l'efficacité budgétaire, comme par exemple d'éviter les cascades de frais de gestion (mobilisation d'un opérateur par un autre) ou de privilégier un versement direct pour les contributions à des organisations internationales, plutôt que de recourir à un opérateur.

Les dix objectifs politiques prioritaires définis par le conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 rendent l'action de la France plus lisible pour nos partenaires et nos concitoyens. Ces objectifs font l'objet d'un suivi chiffré et d'un pilotage politique par les ministres chargés des affaires étrangères et de l'économie.

Enfin, en termes de transparence, la France transmet chaque année au CAD de l'OCDE les données statistiques de son APD et publie depuis 2016 les données relatives au suivi des projets bilatéraux mis en œuvre par le MEAE et l'AFD sur un portail internet (<https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/>).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

INDICATEUR 1.2 : Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

INDICATEUR 1.3 : Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

### **OBJECTIF 2 : Renforcer les partenariats**

INDICATEUR 2.1 : Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

INDICATEUR 2.2 : Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

INDICATEUR 2.3 : Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

### **OBJECTIF 3 : Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens**

INDICATEUR 3.1 : Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises

### **OBJECTIF 4 : Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide**

INDICATEUR 4.1 : Frais de gestion du programme 209

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

**1 – Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

La loi de programmation n° 2021-1031 du 4 août 2021, relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, définit les priorités géographiques et thématiques pour la politique de développement de la France. Sur le plan géographique, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2023 a acté la suppression de la liste des 19 « pays prioritaires » parmi nos partenaires, en maintenant néanmoins un objectif de concentration à hauteur de 50 % de l'effort financier bilatéral à destination des pays les moins avancés (auxquels s'ajoutent à partir de 2025, des pays vulnérables aux conséquences des dérèglements climatiques). Ce changement de logique doit ainsi permettre d'accentuer la flexibilité et l'agilité de la politique française. Par ailleurs, sur le plan thématique, la politique de développement s'articule autour de cinq priorités : climat/biodiversité/transition énergétique, santé, éducation, lutte contre les fragilités et égalité femmes-hommes. Les indicateurs suivants visent à refléter la manière dont ces priorités sont mises en œuvre, ainsi que des prévisions les concernant pour 2024, 2025 et 2026. Ces priorités sont actualisées par les quatre objectifs majeurs et les dix objectifs prioritaires définis lors du Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023.

### INDICATEUR

**1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	39,8	46,3	42,3	41,4	40,9	40,5
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	20,7	22,9	19,7	19,1	18,6	19,1
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	10	15,4	12,8	12,8	12,7	12,7
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	34	30,3	47,5	47,3	47,2	47,2
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	14,2	15,5	16,1	16,2	16,2	16,2

#### Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1 « Part de crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du-P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » (Enveloppes : Aide budgétaire post conflit/sortie crise, FUH et Aide alimentaire) et FAV/Minka.

Périmètre : P209. A partir de 2019, le FSD ne finance plus d'aide bilatérale.

**Sous-indicateurs 2 à 5 « Part des crédits bilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce PAP, seules des données provisoires d'APD 2022 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

1. Dans les données d'APD, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :

- L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
- L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209

2. Ces pourcentages sont rapportés aux données du tendancier du P209, respectivement sur :
    - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
    - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
  3. Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD.
  4. Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (tendancier).
- Périmètre : P209. A partir de 2019, le FSD ne finance globalement plus d'aide bilatérale mais en 2020 il a toutefois financé, à titre exceptionnel, une partie de l'aide projet AFD.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateurs 1, 2

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France s'est engagée à accroître ses contributions multilatérales pour les agences humanitaires de l'ONU.

### Sous-indicateur 3 - « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »

Dans un contexte mondial de crise de l'éducation, le comité interministériel de coopération internationale et de développement (CICID) de juillet 2023 a fait de l'éducation un objectif prioritaire des investissements solidaires en ciblant un soutien renforcé sur la formation des enseignants. A partir de 2024, la part des crédits bilatéraux en éducation suivra une trajectoire constante, à un niveau néanmoins inférieur à 2023. L'action de la France en éducation s'inscrit dans les priorités de sa nouvelle stratégie internationale en matière d'éducation de base 2024-2028.

### Sous-indicateurs 4 « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes-hommes »

La part des crédits bilatéraux ayant pour objectif principal ou significatif l'égalité de genre (CAD2 et CAD1 selon le marqueur de l'OCDE) a connu une forte progression en 2024 à la faveur d'un travail approfondi visant l'intégration systématique du genre dans les financements, sur tous les financiers à la main du ministère et des opérateurs de l'APD, et de nouveaux engagements financiers bilatéraux dans le cadre du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), renouvelé en 2023 pour 5 ans et qui a mobilisé cette année-là 59 M€ au total. La part de crédits en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes atteinte en 2024 devrait se maintenir.

### Sous-indicateur 5 - « Part des crédits bilatéraux pour la santé »

L'action de la France en matière de santé s'opère majoritairement au niveau multilatéral. Cependant, un rééquilibrage s'est opéré pendant la pandémie de COVID-19, avec une augmentation importante des crédits bilatéraux, pour accompagner la réponse sanitaire des pays partenaires de la France.

A partir de 2024, le volume total de l'APD consacrée à la santé devrait revenir à son niveau antérieur à 2020, tout en restant dans une trajectoire ascendante, corollaire d'une hausse générale de l'APD de la France.

Un rééquilibrage entre les soutiens d'ordre bilatéral et multilatéral est à prévoir dès 2024, conformément à la stratégie pluriannuelle du gouvernement définissant une nouvelle articulation entre les canaux bilatéral, européen et multilatéral, visant à assurer la cohérence des financements et à établir les canaux les plus pertinents au regard de nos objectifs.

Dans ses conclusions, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a fait de la santé un objectif politique prioritaire, visant à renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaires et en appuyant la formation des soignants dans les pays fragiles.

## INDICATEUR

### 1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	14	28	16,04	17,7	14,4	14,4
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	8,4	11,6	8,8	7,2	5	5
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	55,2	59,3	53,8	47,8	47,8	47,8

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateurs 1, 2 et 3 « Part des crédits multilatéraux pour [...] »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce PAP, seules des données provisoires d'APD 2022 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

L'APD multilatérale imputée à un secteur particulier se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM concernée au secteur en question, en % de son APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée par la France à cette OM, via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Secteurs CAD correspondant aux indicateurs 1, 2 et 3 :

- Stabilité internationale et réponse aux fragilités : codes secteur CAD 152 ; 520 ; 720 ; 730 ; 740
- Éducation : code secteur CAD 110
- Santé : code secteur CAD 120 ; 130

Le détail des secteurs (noms et descriptions) se trouve dans l'onglet « codes objet » du fichier Excel à télécharger via le lien ci-dessous et mis à jour régulièrement par l'OCDE.

<http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>

Périmètre : contributions multilatérales sur le P209 (hors FED) et FSD.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateurs 1, 2 et 3 « Part des crédits multilatéraux pour [...] »

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France s'est engagée à accroître ses contributions multilatérales pour les agences humanitaires de l'ONU.

#### Sous-indicateur 3 - Part des crédits multilatéraux pour la santé

En 2025, l'APD multilatérale de la France dans le secteur de la santé devrait poursuivre sa progression grâce au renforcement des engagements français à l'OMS, ainsi qu'aux initiatives et fonds multilatéraux en santé (Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme /Fonds mondial, Alliance du Vaccin GAVI, initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite/IMEP, Fonds de lutte contre les pandémies).

La France a en effet confirmé son fort engagement international dans un contexte très évolutif en santé mondiale, à la lumière de la pandémie de COVID-19. La dernière conférence de reconstitution du Fonds mondial de septembre 2022 a été l'occasion pour la France, son deuxième contributeur historique, d'annoncer une contribution de 1,596 Mds € pour les années 2023 à 2025, en hausse de 23 % par rapport à l'engagement déjà inédit pris à Lyon en septembre 2019 pour le triennum précédent, outre sa contribution maintenue à Unitaïd dont il est le premier bailleur et co-fondateur (85 M€ par an versés depuis le fonds de solidarité pour le développement).



En vertu de l'annonce faite au G20 de Djakarta en novembre 2022, la France contribue également depuis 2023 au Fonds de lutte contre les pandémies à hauteur de 50 M€ sur 4 ans (2022-2025). Elle apporte aussi une contribution inédite de 50 M€ à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite d'ici 2026. Nous poursuivons notre contribution renforcée à Gavi pour la période 2021-2025 (500 M€ dont 250 M€ versés sur le programme 209).

Pour autant, un rééquilibrage entre les crédits bilatéraux et multilatéraux pourrait progressivement s'opérer conformément aux conclusions du CICID, qui préconisent une nouvelle articulation entre les canaux bilatéral, européen et multilatéral.

## INDICATEUR

### 1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des crédits du programme destinés aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays vulnérables	%	33,1	26,3	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	50

#### Précisions méthodologiques

##### **Sous-indicateur 1 « Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce PAP, seules des données provisoires d'APD 2022 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en % de l'APD totale de la France.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### **Sous-indicateur « Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires »**

Sur le plan géographique, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2023 a acté la suppression de la liste des 19 « pays prioritaires » parmi nos partenaires, en maintenant néanmoins un objectif de concentration à hauteur de 50 % de l'effort financier bilatéral à destination des pays les moins avancés auxquels s'ajoutent à partir de 2025, des pays vulnérables. Ce changement de logique doit ainsi permettre d'accentuer la flexibilité et l'agilité de la politique française.

## OBJECTIF

### 2 – Renforcer les partenariats

L'objectif fixé par le CICID de 2018 de doublement de l'APD-OSC sur la période 2017 - 2022 a été largement dépassé en 2022 : 710,7 M€ de notre APD bilatérale ont transité par les organisations de la société civile

(OSC) alors que la cible était de 620 M€. Ce dépassement de l'objectif est à imputer au recours accru de l'AFD aux OSC sur le don-projet et à l'augmentation des financements du Centre de crise et de soutien (CDCS), des crédits volontariat et de l'aide alimentaire programmée. Il répond ainsi à la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales qui consacre, en son titre VIII, le droit d'initiative des organisations de la société civile et réaffirme leur rôle comme acteur de mise en œuvre de l'APD.

Les conclusions du CICID du 18 juillet 2023 confirmant le principe de concentration de notre effort financier sur les pays les moins avancés (PMA) – avec au moins 50 % de l'effort financier bilatéral alloué aux PMA dès 2024.

Par ailleurs, la délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTVIC), en lien avec celle de l'AFD, aura pour objectif de renforcer l'engagement financier des collectivités territoriales en matière d'aide publique au développement. En ce sens, la DCTCIV œuvre à la mise en place de partenariats mettant en exergue le rôle, l'expertise et la plus-value des collectivités territoriales. Ainsi, de nouveaux leviers ont été mis en œuvre en 2024 qui devraient porter leurs fruits en 2025 et dont les conséquences devraient être visibles en 2026 et 2027.

Enfin, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales avait établi le renforcement de la dimension partenariale de la politique de développement de la France, en lien avec les recommandations du CICID du 8 février 2018 qui appelle à créer des effets de levier pour la politique française de développement en s'appuyant sur une expertise technique consolidée et des partenariats forts. Les indicateurs relevant de cet objectif visent à donner une image des résultats de cette politique partenariale et de l'effet de levier engendré.

Le CPD de mai 2023 puis le CICID de juillet 2023 ont renforcé cette dimension, en particulier en appelant à un plus grand effet levier des financements français sur les investissements privés. Les paramètres mesurant la mise en œuvre de cette approche partenariale pourront être revus dès l'exercice 2024, afin de refléter le suivi des orientations politiques actées au printemps puis à l'été 2023.

## INDICATEUR

### 2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Évolution de l'APD bilatérale française transitant par la société civile	base 100 en 2017	7,8	N.C.	8	300	301	301

#### Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD bilatérale française transitant par la société civile »**

Sources de données : Base de données APD-OSC établie par MEAE/DGM/DCTCIV

Mode de calcul : Passage en base 100 et estimation non-linéaire

Périmètre : APD Bilatérale transitant par les OSC françaises et étrangères.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

**Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD bilatérale française transitant par la société civile »**

Les conclusions du CICID 2023 ne fixent pas de nouvel objectif en matière d'APD-OSC ce qui devrait conduire à une stabilisation de son niveau.

Une incertitude concerne le niveau d'engagement des collectivités territoriales françaises dans la solidarité internationale et leur contribution à l'APD-OSC. Si celle-ci est restée vigoureuse en 2023, des signaux négatifs se sont multipliés au cours de l'année 2024 du fait de l'inflation ayant affecté les dépenses obligatoires des collectivités. Pour mémoire, les collectivités contribuent à hauteur de 15 % à l'APD-OSC (moyenne constatée sur 2022 - 2023).

En 2025, la cible est d'une APD-OSC de 930 M€ (indice 300) suivi d'une période de stabilité.

## INDICATEUR

### 2.2 – Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	172	160	160	160	165	170

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur 1. : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »

La Base 100 définie dans ce PAP concerne l'année budgétaire 2018.

Sources des données : Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P.209 et consolidées par la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

Mode de calcul : 100 = année de base 2018 = APD support du P.209 transitant par les collectivités territoriales françaises via, en particulier, les appels à projets de la DCTCIV et les subventions aux associations faitières œuvrant à l'internationalisation des territoires. La réalisation pour 2018 est de 100 = 6,8 M€.

Périmètre : Le sous-indicateur 1 comptabilise l'APD support de l'État – sur le P.209 – transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tels par le Code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Sont exclues du périmètre :

> Les délégations de la DCTCIV aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ; > L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P. 209. A titre d'information, ce montant s'élevait à 4,8 M€ en 2018.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateur 2 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »

Le budget prévisionnel dédié à l'action extérieure des collectivités territoriales en PLF 2025 pourrait demeurer constant en 2025.

En 2024, une nouvelle tendance de l'allocation des crédits dédiés à soutenir l'APD des collectivités territoriales se confirme dans un contexte d'instabilité au Sahel, de crise ukrainienne et de tensions croissantes au Moyen-Orient. La suspension des projets à destination de la Russie et le renforcement des actions au bénéfice des pays frontaliers de l'Ukraine redessinent les priorités de la stratégie d'internationalisation des collectivités territoriales françaises.

Un maintien des crédits de la DCTCIV alloués au soutien à l'APD des collectivités territoriales devrait se confirmer pour la période 2025-2027 et permettre le maintien des différents dispositifs. Les appels à projets et l'expertise territoriale seront amenés à se déployer sur de nouvelles géographies en 2025 avec, notamment, le lancement d'un appel à projets franco-arménien. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une

procédure de conventionnement avec des collectivités territoriales dont l'engagement à l'international est particulièrement notable (comme la Ville de Paris, la Métropole de Bordeaux ou la Région Île-de-France) permettra de soutenir des projets ponctuels en accord avec les priorités sectorielles et géographiques de la DCTCIV.

## INDICATEUR

### 2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	347	433	400	470	500	500
Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	215	279	342	450	450	450

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur 1. : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

Sources des données : AFD

Ensemble des fonds délégués par l'Union Européenne (inclus les prêts, subventions et garanties) octroyés par l'AFD, issus de la base de données harmonisée de l'AFD.

##### Sous-indicateur 2. : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

Sources des données : Expertise France

Il s'agit ici uniquement des données concernant Expertise France.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

##### Sous-indicateur 3 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

En 2024, la Commission a pris des mesures pour répondre aux défis rencontrés depuis l'adoption du Cadre financier pluriannuel 2021 – 2027, en 2020 avec une augmentation du budget de 64,6 Mds€. Les subventions UE représentent plus de 30 % des montants engagés par l'AFD, prouvant leur importance pour le plan d'affaires. L'AFD anticipe pour 2025-2026 une possible croissance de ses engagements financés sur fonds de la CE autour de 500 M.

##### Sous-indicateur 4. : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

La trajectoire d'Expertise France s'appuie sur un montant de contrats signés avec l'UE en légère augmentation : 400 M€ en 2024, 450 M€ en 2025 et 2026. La capacité d'Expertise France à réaliser ces signatures sera liée à la mobilisation des ministères et du groupe AFD.

Expertise France mettra aussi en œuvre des fonds mis à disposition par l'AFD (130 M€ en 2024, 140 M€ en 2025 et 150 M€ en 2026) et par l'État. Ce modèle économique lui a permis d'atteindre l'équilibre financier depuis 3 ans.

## OBJECTIF

### 3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens

Cet objectif vise à refléter la capacité d'entraînement de la France sur la politique européenne de développement, les contributions françaises au Fonds européen de développement (FED) représentant environ 11 % des crédits de paiement du programme 209. Pour mémoire, les engagements de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI) relatifs au 11<sup>e</sup> FED (2014-2020) se sont clôturés définitivement le 31 décembre 2020. Néanmoins, du fait de la pluriannualité de la programmation, les décaissements se poursuivent pour les programmes des FED en cours et les contributions des États membres devraient s'étendre jusqu'en 2026 selon les dernières estimations de la Commission européenne

## INDICATEUR

### 3.1 – Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	24,15	29	25,22	26,36	25,87	25,82
Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	7,03	7	9,29	9,65	9,49	9,48
Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	17	18	11,93	11,57	11,66	11,72
Part des versements du FED pour l'éducation	%	3,55	3	3,22	3,46	3,47	3,38
Part des versements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	43,58	45	23,12	23,9	23,8	23,61
Part des versements du FED pour la santé	%	3,78	3	6,87	7,49	7,22	7,2

#### Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : « Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises ».**

Sources des données : Commission européenne, DG INTPA, Unité R2 – Planning, Budget, Reporting (données extraites du « Dashboard », plateforme interne de la Commission contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

La Commission n'étant pas en mesure de communiquer de données prévisionnelles, les montants indiqués pour les cibles 2024, 2025 et 2026 correspondent à la moyenne des données sur les trois années précédentes.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateur 1 : « Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France »

En 2025, la part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France devrait s'élever à 26,36 %, en légère hausse par rapport à la cible pour 2024 (24,22 %). Cette hausse s'explique principalement par certaines incertitudes qui pèsent sur les prévisions. Il est à noter que le CICID du 18 juillet 2023 a acté la suppression de la liste des 19 pays prioritaires.

### Sous-indicateur 2 : « Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

En 2025, la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités devrait s'élever à 9,65 %, stable par rapport à la cible pour 2024 (9,29 %). On note ainsi une certaine constance dans les prévisions de décaissements de l'UE vers cette priorité.

**Sous-indicateur 3 : « Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) »**

En 2025, la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) devrait s'élever à 11,57 %, la cible étant stable par rapport à celle pour 2024 (11,93 %).

Dans le cadre de l'instrument NDICI-Europe dans le monde, il est à noter qu'un objectif de dépenses de 30 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine de la lutte contre le changement climatique avec un principe transversal de « ne pas nuire » prohibant le financement d'actions incompatibles avec l'Accord de Paris.

**Sous-indicateur 4 : « Part des versements du FED pour l'éducation »**

En 2025, la part des versements du FED pour l'éducation devrait s'élever à 3,46 %, une cible stable par rapport à celle pour 2024 (3,22 %).

**Sous-indicateur 5 : « Part des versements du FED pour le sujet égalité femmes/ hommes »**

En 2025, la part des versements du FED pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes devrait s'élever à 23,9 %, une cible stable par rapport à celle pour 2024 (23,12 %). Au moins 85 % des actions mises en œuvre au titre de l'instrument « NDICI-Europe dans le monde » devraient avoir pour objectif principal ou significatif l'égalité de genre, comme défini par le marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le comité d'aide au développement de l'OCDE.

**Sous-indicateur 6 : « Part des versements du FED pour la santé »**

En 2025, la part des versements du FED pour la santé devrait s'élever à 7,49 %, en légère hausse par rapport à la cible pour 2024 (6,87 %). Compte-tenu d'incertitudes qui pèsent sur les prévisions de décaissement du FED, il est cependant difficile d'expliquer cette variation.

## **OBJECTIF**

### **4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide**

---

Les travaux engagés par le CICID de février 2018 pour un meilleur contrôle des coûts ont apporté de premiers résultats, notamment à travers la création d'un observatoire des coûts. Ces travaux se poursuivent et ont été renouvelés dans le cadre du dernier CICID de juillet 2023, qui porte une attention particulière au fonctionnement des canaux d'octroi de l'aide française, afin de garantir leur efficacité. Il a notamment été réaffirmé que les financements directs aux opérateurs et aux organisations multilatérales devaient être privilégiés.

## INDICATEUR

### 4.1 – Frais de gestion du programme 209

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	4,3	Non connu	4,3	4,3	4,3	4,3
Frais de gestion du FED	%	1,88	2	2,8	3,23	3,01	3,02

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »

Sources des données : MEAE - Données budgétaires du tendancier du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70 % du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD

##### Sous-indicateur 2 : « Frais de gestion du FED »

Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 - Planning, Budget, Reporting (données extraites du « Dashboard », plateforme interne de la Commission contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

La Commission n'étant pas en mesure de communiquer de données prévisionnelles, les montants indiqués pour les cibles correspondent à la moyenne des données sur les trois dernières années.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »

Les frais de gestion du canal multilatéral diffèrent en fonction des organisations multilatérales (ex : HCR 5,8 %, UNESCO 7 %), et agissent donc comme une variable exogène de la politique de développement française. En 2022, ces frais de gestion se sont élevés en moyenne à 4,3 % et devraient rester stables au cours des prochaines années.

### Sous-indicateur 2 : « Frais de gestion du FED »

En 2025, la part des versements du FED pour couvrir les frais de gestion devrait s'élever à 3,23 %, une cible stable par rapport à celle pour 2024 (2,8 %).

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
02 – Coopération bilatérale		217 133 3 000 000	2 191 078 131 1 543 045 338	2 191 295 264 1 546 045 338	0 0
05 – Coopération multilatérale		550 000 550 000	703 089 279 440 448 051	703 639 279 440 998 051	0 0
07 – Coopération communautaire		0 0	285 003 004 144 104 662	285 003 004 144 104 662	0 0
<b>Totaux</b>		<b>767 133 3 550 000</b>	<b>3 179 170 414 2 127 598 051</b>	<b>3 179 937 547 2 131 148 051</b>	<b>0 0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
02 – Coopération bilatérale		217 133 3 000 000	2 184 145 378 1 691 890 937	2 184 362 511 1 694 890 937	0 0
05 – Coopération multilatérale		6 465 602 6 800 000	789 632 260 564 167 777	796 097 862 570 967 777	0 0
07 – Coopération communautaire		0 0	285 003 004 144 104 662	285 003 004 144 104 662	0 0
<b>Totaux</b>		<b>6 682 735 9 800 000</b>	<b>3 258 780 642 2 400 163 376</b>	<b>3 265 463 377 2 409 963 376</b>	<b>0 0</b>



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	767 133 3 550 000 438 558 414 412		6 682 735 9 800 000 4 237 340 4 237 340	
6 - Dépenses d'intervention	3 179 170 414 2 127 598 051 2 235 131 443 2 260 105 589		3 258 780 642 2 400 163 376 2 405 726 037 2 405 726 036	
<b>Totaux</b>	<b>3 179 937 547</b> <b>2 131 148 051</b> <b>2 235 570 001</b> <b>2 260 520 001</b>		<b>3 265 463 377</b> <b>2 409 963 376</b> <b>2 409 963 377</b> <b>2 409 963 376</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	767 133 3 550 000		6 682 735 9 800 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	767 133 3 550 000		6 682 735 9 800 000	
6 – Dépenses d'intervention	3 179 170 414 2 127 598 051		3 258 780 642 2 400 163 376	
61 – Transferts aux ménages	10 696 571 7 881 218		10 696 571 7 881 218	
62 – Transferts aux entreprises	96 030 358 116 133 010		85 760 071 88 214 215	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	15 000 000		15 000 000	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Coopération bilatérale	0	1 546 045 338	1 546 045 338	0	1 694 890 937	1 694 890 937
05 – Coopération multilatérale	0	440 998 051	440 998 051	0	570 967 777	570 967 777
07 – Coopération communautaire	0	144 104 662	144 104 662	0	144 104 662	144 104 662
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2 131 148 051</b>	<b>2 131 148 051</b>	<b>0</b>	<b>2 409 963 376</b>	<b>2 409 963 376</b>

A la suite du regroupement des dépenses de personnels et des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur le programme 105, les crédits de masse salariale et les emplois du programme 209 sont transférés sur l'action 08 du programme 105.

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

##### ■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les crédits de personnel et les emplois du programme 209 sont regroupés au sein du programme 105.

##### ■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale du programme 209 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère. Un transfert technique a été effectué.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF, il y a plus de vingt ans.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7 I 2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion) et garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits inscrits en loi de finances initiale 2024 ont été re-ventilés sur la nouvelle maquette au sein du programme 105, qui comporte dorénavant neuf actions.

Plusieurs modifications de la maquette budgétaire ont été demandées : la brique « partenariats en matière d'ODD » sera renommée « Instruments bilatéraux » et intégrera les Fonds Équipe France ainsi que les « projets de coopération et de sécurité », jusqu'alors inclus dans la brique « aide-projet » et les ETI, anciennement compris dans la brique « Moyens attribués aux établissements partenaires ». Une nouvelle activité sera créée, intitulée « lutte contre la désinformation ». L'activité « appui logistique aux projets de coopération » est renommée « appui logistique aux projets de coopération et Organisation de sommets ou de manifestations ». L'activité « dotations pour opération aux EAF » est supprimée et remplacée par deux activités « crédits d'intervention en administration centrale » et « crédits d'intervention des postes à l'étranger ».

L'opération budgétaire « aide-projet » est renommée « aide-projet AFD » puisque l'aide-projet ministérielle (FEF) est basculée dans la nouvelle rubrique « instruments bilatéraux ».

En outre, une nouvelle opération est créée ainsi qu'une UO correspondante, intitulée « Commission d'évaluation de l'APD ».

Dans l'attente d'une validation formelle de la maquette, le présent PAP conserve la nomenclature actuelle.

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+1 500 000	+1 500 000	<b>+1 500 000</b>	<b>+1 500 000</b>
Commission Evaluation Aide publique au développement (2/2)	164 ►				+1 500 000	+1 500 000	<b>+1 500 000</b>	<b>+1 500 000</b>
Transferts sortants		-155 960 941	-17 892 149	-173 853 090			<b>-173 853 090</b>	<b>-173 853 090</b>
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (3/3)	► 105	-155 960 941	-17 892 149	-173 853 090			<b>-173 853 090</b>	<b>-173 853 090</b>

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-1 485,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (3/3)	► 105	-1 485,00	

Au 1er janvier 2025, un transfert en base PLF en provenance du programme 209 de -1 485 ETPT ainsi que -173,8 M€ de crédits de titre 2 dont -17,9 M€ de crédits CAS « Pensions » a été effectué suite au regroupement des crédits et effectifs du MEAE au sein du programme 105.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
3 600 471 378	0	2 697 356 571	2 734 213 420	3 587 103 420

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
3 587 103 420	1 026 108 267 0	766 820 721	686 467 955	1 107 706 477
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
2 131 148 051 0	1 383 855 109 0	294 142 211	209 432 826	243 717 905
<b>Totaux</b>	<b>2 409 963 376</b>	<b>1 060 962 932</b>	<b>895 900 781</b>	<b>1 351 424 382</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
64,93 %	13,80 %	9,83 %	11,44 %

## Justification par action

### **ACTION (72,5 %)**

#### 02 – Coopération bilatérale

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>1 546 045 338</b>	<b>1 694 890 937</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	3 000 000	3 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	3 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	1 543 045 338	1 691 890 937	0	0
Transferts aux ménages	7 881 218	7 881 218	0	0
Transferts aux entreprises	116 133 010	88 214 215	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	7 000 000	7 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	1 412 031 110	1 588 795 504	0	0
<b>Total</b>	<b>1 546 045 338</b>	<b>1 694 890 937</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Pour répondre aux évolutions du contexte international depuis 2015 (Objectifs de Développement durable, Accord de Paris), et conformément aux objectifs fixés par le président de la République, la France a engagé une rénovation de sa politique de développement dès le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. Cette dynamique a été consolidée par le vote de la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Le CICID du 4 juillet 2023 a réaffirmé l'importance de la coopération bilatérale, en y associant les objectifs de visibilité, de pilotage plus fin et de mobilisation des partenaires vers nos objectifs politiques.

Le MEAE poursuit ainsi la réforme de ses outils tout en préservant au maximum ses capacités d'intervention :

- L'aide bilatérale est en diminution, dont le don-projet AFD qui s'établira à 650 M€. Les capacités d'intervention du MEAE, via les Fonds Équipe France (FEF), les organisations de la société civile, la francophonie et le développement humain, dont une partie est mise en œuvre par les postes diplomatiques, seront en diminution mais les moyens d'action essentiels du réseau diplomatique sont préservés ;
- Le renforcement des activités de l'administration centrale sur le pilotage de la diplomatie du développement : définition des stratégies, négociation interministérielle et internationale, orientation et tutelle des institutions et opérateurs mettant en œuvre les moyens de l'aide française.

Cette action regroupe l'ensemble de la coopération bilatérale du programme 209 dans les domaines prioritaires de la politique de développement de la France fixés par le CICID de 2018, réaffirmés par la loi du 4 août 2021 et rappelés dans les conclusions du CICID de 2023 : lutte contre la pauvreté, promotion des droits humains et protection des biens publics mondiaux (santé, stabilité internationale et situations de fragilité, égalité entre les femmes et les hommes, éducation, climat, environnement et biodiversité).

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont ainsi traduits en actions concrètes, conformément aux principes définis lors de la conférence des Nations unies à New York en septembre 2015, avec une priorité géographique vers les pays plus vulnérables, au premier rang desquels les pays les moins avancés (PMA) principalement situés en Afrique.

Les instruments bilatéraux de réponse aux urgences humanitaires (Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation – FUHS et Aide alimentaire programmée – AAP), les aides budgétaires et de sortie de crise accordées aux États fragiles relèvent également de cette action.

Les fonds dédiés à l'aide humanitaire (crédits dédiés à la gestion et sortie de crise, auxquels s'ajoute une partie importante des contributions multilatérales) ont atteint 822 M€ en 2023 et ont connu une augmentation significative en PLF 2024 (895 M€). En 2025, le ministère s'efforcera de respecter un seuil fixé à 500 M€.

Les interventions peuvent être mises en œuvre par le ministère, par des opérateurs (AFD, Canal France International, Expertise France, France Volontaires, CIRAD et Institut de recherche pour le développement) sous la forme de dons-projets, ou par d'autres canaux et instruments tels que les organisations de la société civile, le volontariat international ou encore la coopération décentralisée.

### **Opération budgétaire « Partenariat en matière d'objectifs du développement durable » : 36 572 373 € en AE=CP**

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature qui sera appliquée à partir de l'an prochain, cette activité disparaîtra au profit d'une nouvelle activité « instruments bilatéraux » qui intégrera notamment les Fonds Équipe France et les Experts Techniques Internationaux. Par ailleurs, les frais de fonctionnement de la commission d'évaluation de l'APD, actuellement intégrés à cette brique, seront traités dans une activité à part.

#### **1/ Appui logistique aux projets de coopération : 217 133 € en AE=CP**

Il s'agit de crédits visant à soutenir les projets de coopération mis en œuvre par les postes ou par la centrale. Ils sont imputés sur des crédits de fonctionnement car ils ne répondent pas à au moins l'un des critères suivants :

- le bien ou la prestation est remis au destinataire final ;
- le bénéficiaire final est nominativement identifié ;
- le bénéficiaire final est distinct de l'État français.

#### **2/ Dotations pour opérations aux établissements à autonomie financière (EAF) : 373 586 € en AE=CP**

Ces crédits permettent de financer, en s'appuyant sur les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC), des actions de formation ou de diffusion des positions françaises et d'influence sur les sujets relatifs aux axes prioritaires de coopération.

#### **3/ Bourses**

**Outil majeur de l'influence**, les bourses du gouvernement français (BGF) attribuées par le MEAE constituent un dispositif à destination d'un public d'excellence, au service de l'attractivité et du rayonnement de la France sur le long terme.

Les crédits de cette activité visent à permettre aux directions centrales et aux postes de disposer de moyens souples facilitant la mise en place des actions de formation (bourses, missions, invitations) :

- Garantie d'un continuum entre la politique d'influence et d'attractivité de la France et sa politique de développement et de solidarité internationale ;
- Appui à la résilience des États et sociétés à la base d'une stratégie préventive et d'influence efficace ;
- Soutien des capacités du secteur public dans les pays prioritaires, un impératif de la politique d'APD française ;

- Maintien du pilotage du MEAE pour orienter les besoins (secteurs, zones), augmenter la consommation des crédits, renforcer la cartographie de l'enseignement supérieur et de la recherche et financer des dérogations.

L'octroi de bourses visant à permettre de suivre une formation au sein d'écoles de service public françaises s'inscrit dans le cadre de notre politique de coopération dans le domaine du renforcement des capacités des agents publics. Il s'agit d'une condition essentielle permettant une véritable appropriation de l'aide publique au développement. L'objectif général est de consolider les compétences des agents publics (hauts fonctionnaires ou cadres intermédiaires) afin de favoriser la définition et la mise en œuvre de politiques efficaces, responsables et inclusives dans leur pays d'origine.

Les principales écoles de service public accueillant des élites étrangères sont : l'Institut national du Service public (INSP, ex-ENA), les instituts régionaux d'administration (IRA), l'École nationale de la magistrature (ENM), l'École nationale des douanes (END), l'École nationale des finances publiques (ENFIP), l'École nationale supérieure de police (ENSP), l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), etc. (NB : les écoles militaires et de la gendarmerie nationale accueillent également de nombreux stagiaires étrangers).

Sont également concernées des formations spécialisées dans le domaine du patrimoine, dans le cadre d'un programme spécifique de bourses à destination des professionnels africains du patrimoine (en partenariat avec notamment l'Institut national du patrimoine, l'université Descartes, et l'École des Chartes).

Depuis 2023, les bourses financées sur le P209 font l'objet d'une attention renforcée dans le cadre de notre stratégie d'influence, avec l'attribution pour la première fois d'une enveloppe à la sous-direction DDC/ESR afin d'aller progressivement vers une plus forte complémentarité des deux programmes (P185 et P209) pour appuyer notre politique de bourses, en conformité avec des objectifs du CICID.

Cette enveloppe permet de financer plusieurs programmes de bourses spécifiques parmi lesquels :

- Un programme de bourses « Français langue étrangère » (FLE), baptisé « Urgence FLE Ukraine », permettant d'offrir des cours de français à des réfugiés ukrainiens se trouvant en France, en vue de la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur français, à la rentrée suivante ;
- Le programme « Élysée-Syrie », destiné à des étudiants syriens résidant dans les pays limitrophes de la Syrie ;
- Le programme « PAUSE » - géré par le Collège de France -, dispositif national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil alloue des co-financements à des établissements d'enseignement supérieur ;
- Le programme « UNIV'R » de couloirs universitaires pour étudiants réfugiés en lien avec le HCR et l'AUF.

Par ailleurs, en lien avec les grandes orientations de l'agenda transformationnel, les bourses sont aussi un moyen accompagnant la formation et le développement des capacités dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique, à travers :

- Le renforcement de dispositifs de mobilités régionales « Sud-Sud » ;
- La mise en place d'un programme de mobilités croisées entre l'Afrique et la France.

En matière de réponse aux crises, le ministère a décidé de prévoir en 2024, une dotation additionnelle aux programmes existants pour les couloirs universitaires du MEAE, financée sur le P209. Cette enveloppe de 500 k€, directement mobilisable par l'administration centrale, offre l'opportunité de mettre en place un dispositif pérenne permettant une réponse rapide dans les situations de crises qui affectent les étudiants et les chercheurs internationaux. Le ministère souhaite reconduire cette opération en 2025, notamment pour répondre aux engagements pris à Genève par la France en décembre 2021 dans le cadre de l'initiative « couloirs universitaires » - issue du Pacte mondial pour les réfugiés.

#### 4/ Échanges d'expertise

Cette subvention permet de financer les frais de mission :

- de personnalités étrangères invitées en France, en général ;
- des personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, députés, hauts fonctionnaires, avocats ;
- d'experts français en mission dans un État étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : développement durable, ingénierie de formation...).

#### 5/ Autres crédits d'intervention des directions et des postes

Ces crédits permettent aux directions centrales et aux postes de disposer de moyens souples visant à mettre en œuvre directement des projets favorisant des partenariats en matière d'objectifs du développement durable. Ces crédits seront principalement utilisés sous forme de subventions versées à des organisations locales, qu'elles soient étatiques ou privées (associations le plus souvent). Des événements (séminaires, formations professionnelles, conférences, appui à la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat...) sont également soutenus par les services de coopération et d'action culturelle en ambassade (SCAC).

Ces crédits permettent également de financer des évaluations stratégiques menées par la DGM.

Enfin, une partie des moyens sont octroyés aux directions centrales et aux postes, au titre du soutien accordé par le ministère pour des initiatives s'inscrivant dans une dynamique d'atteinte des objectifs de développement durable. La Maison des mondes africains, par exemple, est financée sur cette enveloppe.

#### **Opération budgétaire « Moyens attribués aux établissements partenaires » : 116 133 010 € en AE et 88 214 215 € en CP**

Moyens attribués aux établissements partenaires - DÉPENSES D'INTERVENTION	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Agence française d'expertise technique internationale – « Expertise France »	100 020 057 €	72 839 840 €
Canal France International	10 112 953 €	9 374 375 €
Institut Pasteur	1 000 000 €	1 000 000 €
CIRAD	750 000 €	750 000 €
France Médias Monde	4 250 000 €	4 250 000 €

#### **1/ « Expertise France » : 100 020 057 € en AE et 72 839 840 € en CP**

Placée sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MEFI), Expertise France (EF) est une société par actions simplifiée (SAS), membre du Groupe AFD élargi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle a pour mission de concourir à la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationale publique française à l'étranger. Elle assure notamment la gestion des experts techniques internationaux (ETI) pour le compte du MEAE et intervient dans la maîtrise d'œuvre de projets de coopération sur financements bilatéraux et multilatéraux. Elle inscrit son action dans le cadre de la politique extérieure de coopération au développement, d'influence et de diplomatie économique de la France.

En 2025, les moyens alloués à l'opérateur permettront de financer les dispositifs suivants :

- **La gestion déléguée des experts techniques internationaux (ETI) du MEAE.** L'enveloppe permettra d'assurer le fonctionnement en année pleine de 377 ETI ;



- **Le fonds pour la reconstruction de l'Ukraine.** Ce fonds a été mis en place en lien avec les équipes de l'Envoyé spécial pour l'Ukraine et vise à mettre en œuvre une plateforme de coopération technique d'urgence et à assurer un déploiement efficace et rapide de l'expertise française sur le terrain ;
- **La dernière année du triennal 2023-2025 à destination du fonds de cofinancement** pour les projets européens qui vise à faciliter l'obtention de fonds européens conformément aux orientations du CICID 2023 ;
- **Le mécanisme d'appui / fonds de soutien** : ce fonds permet à EF de se positionner sur des projets européens avec un effet levier considérable ;
- **Le Fonds de coopération technique urgente** visant à répondre aux demandes urgentes et politiques de mobilisation d'expertise et de fourniture d'infrastructures. Cette enveloppe sera mobilisée uniquement sur commande du ministère et les crédits afférents resteront donc positionnés en centrale sur le programme 209, avec délégation des crédits à l'opérateur le cas échéant.

En lien avec les orientations du CPD du 5 mai 2023 et les conclusions du CICID du 18 juillet 2023, l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2026 vise à (i) formaliser la mise en place du fonds de cofinancement et à (ii) renforcer le mécanisme du fonds de soutien. Ces deux instruments visent, *via* des mécanismes différents (soutien budgétaire à l'opérateur ou apport de financements complémentaires aux projets de la Commission européenne) à permettre à Expertise France de saisir les opportunités créées par la nouvelle programmation européenne. Afin de nous assurer de l'efficacité de ces dispositifs, des cibles en termes d'effet de levier seront déterminées sur la période 2024-2026. En outre, une place importante sera consacrée au dispositif ETI dans le cadre du renforcement du mandat et des moyens confiés à Expertise France pour la gestion de cette commande.

## 2/ Canal France International : 10 112 953 € en AE et 9 374 375 € en CP

Canal France international (CFI) est l'agence française de développement médias. La structuration de l'action de CFI évolue et s'organise selon deux approches différentes et complémentaires : **le développement des médias et le développement par les médias.**

Le contrat d'objectifs 2024-2028, cosignée par la secrétaire d'État Chrysoula Zacharopoulou en juillet 2024, fixe comme priorité à l'opérateur la mise en œuvre de la politique française de développement dans le champ des médias, et notamment la lutte contre la désinformation, la formation aux droits humains, à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux objectifs du développement durable, principalement en Afrique subsaharienne, au Maghreb et au Levant. Le contrat d'objectif fixe également comme objectif de mieux suivre les bénéficiaires des actions de CFI, notamment dans une perspective de renforcement de l'influence française, ainsi qu'un objectif de croissance maîtrisée et responsable de l'opérateur.

La coopération dans le secteur des médias fait écho aux **priorités de la politique d'influence définies par le Président de la République lors du conseil présidentiel du développement et du comité interministériel de la coopération internationale et du développement de 2023.** L'actualité récente au Sahel et en Ukraine a mis en évidence l'urgence d'un renforcement des actions en matière de lutte contre la désinformation dont CFI est un acteur central.

Cette subvention permettra, entre autres, à cet opérateur :

- d'assurer les co-financements requis pour répondre aux appels à projet de bailleurs, notamment de l'Union européenne, qui constituent les deux-tiers du budget de l'opérateur ;
- de continuer à financer le projet d'incubateurs des médias en exil à Paris, lancé en 2024, dispositif unique d'accueil de journalistes en exil dont l'ouverture a été annoncée par le Gouvernement ;
- de poursuivre la mise en œuvre du projet Desinfox 2023-2026, dispositif global de formation de journalistes à la lutte contre la désinformation et au *fact-checking* en Afrique de l'ouest.

## 3/ Institut Pasteur : 1 000 000 € en AE=CP

Présent dans 25 pays sur tous les continents, le Réseau Pasteur (Pasteur Network) est une communauté de 33 instituts de recherche, dont un tiers est localisé en Afrique francophone, unis par des missions communes, principalement la recherche scientifique, la santé publique et la formation.

Par son histoire et le rôle particulier qu'occupe l'Institut Pasteur (IP) en son sein, les membres de ce Réseau sont le fer de lance de la France dans le domaine de la recherche mondiale en santé. Ils constituent un levier d'influence pour la France, la « marque Pasteur » étant présente partout dans le monde. Le MEAE est aujourd'hui l'un des principaux soutiens financiers publics aux activités de recherche menées au sein de ce réseau.

Le MEAE a renforcé sa relation avec le Réseau Pasteur au plus fort de la crise sanitaire, à travers la signature en 2021 d'un protocole d'accord avec l'IP, qui définit les modalités de contribution financière de notre ministère au réseau. L'accord établit notamment le versement d'une subvention annuelle du MEAE à l'Institut Pasteur en appui des activités du réseau.

#### **4/ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) : 750 000 € en AE=CP**

Le MEAE contribue chaque année au financement d'un projet d'envergure du CIRAD, sur une thématique différente.

La thématique du projet CIRAD envisagée pour l'année 2025, sur financement du MEAE, doit encore être identifiée, mais elle s'inscrit dans le cadre du nouveau contrat d'objectif et de moyen 2024-2026 adopté en 2024.

En 2024, l'enveloppe attribuée a permis de financer deux initiatives :

- Un projet en appui de la stratégie Indopacifique renforçant l'implication du CIRAD depuis la Nouvelle Calédonie sur le nexus systèmes alimentaires-agroécologie-nutrition ;
- Un projet à dimension agroécologique sur la valorisation de la production de semences de variétés traditionnelles de légumineuses et maraîchères en Afrique australe.

#### **5/ France Médias Monde (FMM) : 4 250 000 € en AE=CP**

France Médias Monde (FMM) est une société nationale de programme composée des chaînes France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya, médias français ayant une diffusion internationale.

L'évolution des crises internationales, et notamment la guerre en Ukraine qui s'est accompagnée d'une massification de la désinformation russe, principalement en Europe et en Afrique, a nécessité de renforcer la production d'une information fiable, indépendante et de qualité.

C'est dans ce contexte que le programme 209 permet de financer quatre projets spécifiques de FMM destinés à lutter contre la désinformation. Cet appui s'inscrit dans un contexte marqué par un investissement massif de nos concurrents stratégiques dans la production de contenus en langues locales, véhiculant de fausses informations et alimentant un discours péjoratif envers la France, notamment en Afrique.

Ces projets sont :

- Une rédaction en ukrainien, basée à Bucarest dont les nouveaux locaux ont été inaugurés par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères en janvier 2023 ;
- Un hub régional de production de contenus en langue arabe basé à Beyrouth pour alimenter les plateformes et réseaux sociaux de France 24 et MCD, qui permet de développer une offre de proximité sur l'actualité du Proche et du Moyen-Orient et des contenus sur la vérification des faits (*fact-checking*) dont la nécessité s'est accrue dans le contexte des tensions au Proche-Orient ;

- Une offre de contenus numériques panafricains en français, composée de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, permettant d'atteindre les jeunes africaines, notamment de la bande sahélienne ;
- Un décrochage de France 24 vers l'Afrique produite à Dakar avec une tranche spécifique ciblée sur l'actualité africaine.

**Opération budgétaire « Aide-projet » : 900 757 263 € en AE et 1 077 521 657 € en CP**

L'aide-projet est composée des crédits de don-projet de l'AFD, de crédits à destination des ONG et *le Climate Finance Partnership*, ainsi que des crédits Fonds Équipe France (FEF).

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Aide projet (AFD)</b>	<b>760 000 000 €</b>	<b>936 764 394 €</b>
<i>Don-projet AFD (dont fonds « paix et résilience » dit Minka)</i>	650 000 000 €	803 095 245 €
<i>Don-ONG</i>	110 000 000 €	131 669 149 €
<i>Climate Finance Partnership</i>		2 000 000 €
<b>Aide projet (MEAE)</b>	<b>135 000 000 €</b>	<b>135 000 000 €</b>
<i>Fonds Équipe France</i>	135 000 000 €	135 000 000 €
<b>Total Aide projet</b>	<b>900 757 263 €</b>	<b>1 077 521 657 €</b>

### **1/ L'aide-projet gérée par l'AFD : 760 000 000 € en AE et 936 764 394 € en CP**

Afin d'améliorer l'efficacité et l'agilité de notre soutien financier et technique, le CICID a acté la suppression de la liste des « pays prioritaires » de notre aide, au profit d'une cible de 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État à destination des pays les moins avancés (PMA). Suivant les orientations de la loi de programmation du 4 août 2021, l'aide bilatérale française se concentre sur les secteurs prioritaires (crises et fragilités, éducation, climat et biodiversité, genre et santé), en appui aux priorités diplomatiques françaises. Le suivi de la bonne mise en œuvre de ces orientations est effectué par le MEAE, via notamment l'inclusion de cibles chiffrées dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence.

Cette déclinaison thématique du don-projet s'inscrit dans la continuité des exercices 2019 à 2023. En 2019, un premier exercice de ventilation sectorielle du « milliard additionnel » de dons-projets alloué à l'AFD a conduit à une croissance substantielle de l'activité en dons de l'Agence dans les secteurs prioritaires de l'aide française (éducation, santé, etc.). Un nouveau COM pour 2024-2026 est en cours d'élaboration afin d'adapter les objectifs et indicateurs, en tenant compte du bilan du précédent COM actuel et en s'appuyant sur les dix objectifs prioritaires définis par le conseil présidentiel pour le développement.

L'instrument « Paix et résilience » (Minka) de l'AFD, créé en 2017 afin de mettre en œuvre quatre « initiatives » portant sur les quatre principaux bassins de crise d'intérêt pour la France (Sahel, RCA, région du lac Tchad et pourtour syrien) a poursuivi sa croissance au cours des dernières années.

Parallèlement, la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projets (FAPS), créée en 2018 et initialement dotée de 30 M€, après avoir fortement cru en 2019 (95 M€), a été ajustée autour de 45 M€, afin de mieux structurer et améliorer la conception des opérations de l'agence, notamment ses prêts, tout en minimisant l'effet d'éviction sur les priorités géographiques et sectorielles du don-projet.

Par ailleurs, un Fonds d'innovation pour le développement (FID) est hébergé par l'AFD depuis février 2021 selon une convention de gestion entre l'État et l'AFD d'une durée de trois ans et financé depuis 2021 à hauteur de 15 M€, dont 5 M€ sur le programme 209 et 10 M€ sur le programme 110.

Le montant des fonds transitant par les ONG sera réduit à 110 M€ en 2025, après plusieurs années de hausse.

Le dispositif Initiatives des OSC (I-OSC) géré par l'AFD (97,8 M€ en 2019, 110 M€ en 2020 en AE, 130 M€ en 2021, 150 M€ en 2022 et 161,5 M€ en 2023) est le principal canal par lequel transite l'APD mise en œuvre par les acteurs de la société civile.

Il a été complété par un fonds de soutien aux organisations féministes de 250 M€ sur cinq ans (2023-2027), qui mobilise le don-projet de l'AFD ainsi que les crédits du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI).

## **2/ L'aide-projet gérée par le MEAE : 140 757 263 € en AE=CP**

### **2.1/ Les crédits mis en œuvre par la direction de la diplomatie culturelle, éducative, scientifique et universitaire (DDC) :**

#### **2.1.1 Le Fonds Équipe France : 135 000 000 € en AE=CP**

Les instruments de coopération à la disposition des ambassades ont connu de profondes évolutions depuis 2023. Afin d'améliorer la lisibilité de ces instruments pour nos partenaires extérieurs, les Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) ont été regroupés sous l'appellation Fonds Équipe France (FEF), appelé à devenir l'outil principal à disposition des postes et de l'administration centrale pour la mise en œuvre de projets de coopération sur le programme 209.

En 2023, un plan d'action ministériel 2024-2027 a précisé la structure du dispositif Fonds Équipe France (FEF), le déclinant en quatre catégories : FEF classique qui inclut les projets à destination de la société civile, FEF-OSC (anciennement PISCCA), FEF-R, FEF+ et FEF-C.

La montée en puissance du dispositif FEF dans le plan d'action ministériel 2024-2027 s'est traduit par une augmentation de l'enveloppe budgétaire en LFI 2024 et par un élargissement de la liste des pays éligibles, qui passent de 89 en 2021, 94 en 2023 à 117 en 2024. Une priorité est toutefois donnée aux 46 PMA à la suite du CICID 2023 (contre les 19 pays prioritaires définis par le CICID en 2018).

En 2024, 533 projets sont en cours dont près de 300 nouveaux projets validés cette même année, qui se répartissent en 229 FEF « classiques » ; 239 FEF-R ; 48 FEF-Création ; 17 FEF+. Ces projets couvrent toutes les thématiques portés par les directions sectorielles de la DGM et se répartissent par zone géographique comme suit : 52 % de ces projets se concentrent en Afrique subsaharienne et l'Océan indien (DAOI), 15,6 % en Afrique du Nord et Moyen Orient (ANMO), 11,4 % en Asie, 11,1 % en Amérique du Sud et 8,2 % en Europe continentale (EUC).

En 2025, les nouveaux projets FEF, toutes catégories confondues, seront sélectionnés trois fois dans l'année (en février, mai et novembre) avec une enveloppe globale allouée de 135 M€, tous FEF confondus. Les récurrences des projets en cours (uniquement pour les FEF et FEF+ validés en 2024 qui sont des projets pluriannuels sur deux années budgétaires) sont incluses dans cette enveloppe et se répartissent comme suit :

Quelques exemples de projets en cours :

- **FEF-OSC au Bénin (2024\_2025), « Cohésion sociale par le sport » d'un montant de 999 600 €**  
**Objectif :** diffuser les valeurs de l'olympisme sur l'ensemble du territoire béninois et contribuer ainsi à la cohésion sociale, à l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'insertion professionnelle des jeunes au Bénin.
- **FEF en Jordanie (20242025), « Restitution partielle de l'escalier du temple de Zeus à Jerash » pour un montant de 884 584 €**  
**Objectif :** restaurer l'escalier du temple de Zeus afin d'en faciliter l'accès et former 20 architectes et archéologues au suivi de chantiers techniques.
- **FEF+ au Cameroun (20232024), « START-UP 237 : 100 projects made in Kamer », pour un montant de 2 000 000 €**

**Objectif** : contribuer à l’employabilité et l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes du Cameroun. 100 start-ups sont soutenues à travers un fonds de lancement ou d’accélération, un système de mentorat continu par des experts locaux et internationaux et la structuration d’un écosystème propice au développement des projets.

- **FEF-Création à Madagascar (2024), « Entrepreneuriat culturel, industries culturelles et créatives » pour un montant de 1 000 000 €**

**Objectif** : accompagner les acteurs des industries culturelles et créatives malgaches dans leur développement et leur professionnalisation par des actions de formation, du mentorat, l’accès à des équipements aux standards internationaux et à des opportunités de mise en réseau dans les domaines des jeux vidéo, de l’animation, de la musique et du cinéma.

- **FEF-R en Coté d’Ivoire, « Création du Labo Ouest de la Fondation de l’innovation pour la démocratie (FIDEMO) » pour un montant de 99 981 €**

**Objectif** : structuration et montée en compétence des sociétés civiles d’Afrique de l’ouest et du Maghreb en matière d’engagement citoyen et de participation démocratique, notamment à destination de la jeunesse et des femmes, dans le cadre établi par la FIDEMO.

### 2.1.2 Les Fonds chrétien d’Orient : 1 557 895 € en AE=CP

Le Président de la République française a annoncé le **22 janvier 2020**, à Jérusalem, la **création, en 2021, d’un fonds pour les écoles d’Orient, partenaires historiques de la francophonie**. Le 1<sup>er</sup> février 2022, le doublement du fonds a été annoncé, passant de 2 à 4 M €, montant reconduit en 2023 et 2024. Sur ces 4 M€, 2 M€ proviennent du programme 209, les 2 autres millions étant apportés par l’Œuvre d’Orient, par fonds de concours.

Ce fonds, cofinancé par l’État français et par l’Œuvre d’Orient, est à destination d’établissements scolaires en Égypte, Irak, Israël, Jordanie, au Liban et dans les territoires palestiniens. Le soutien apporté aux écoles d’Orient vise à contribuer au développement de la diffusion de la **francophonie** et d’une **éducation à caractère humaniste, porteuse des valeurs de liberté, de fraternité, d’égalité, notamment entre les femmes et les hommes, et de respect des convictions**.

### 2.1.3 Le Campus franco-sénégalais : 802 105 € en AE=CP

Le Campus franco-sénégalais (CFS, rebaptisé en 2024 « Université Rose Dieng France Sénégal » - URDFS), initié en 2018, constitue un instrument important de notre diplomatie d’influence dans une zone géographique prioritaire, à la fois pour l’internationalisation de notre enseignement supérieur et pour le renforcement des capacités des pays partenaires.

L’URDFS a bénéficié, depuis sa création, d’un soutien important de la France : financements AFD, FSPI, ETI, bourses. Actuellement, le projet bénéficie de subventions d’équilibre de l’État sénégalais et de l’État français : 800 k€ ont été versés par la France en 2024. Ce montant sera reconduit en 2025.

L’objectif de l’Université Rose Dieng France Sénégal est, à terme, de développer un modèle économique robuste, basé sur l’offre de formations diplômantes propres. Si ce projet très politique fait encore l’objet d’échanges avec les nouvelles autorités sénégalaises, la poursuite du soutien et la tenue des engagements nécessitent de prévoir le financement annoncé fin 2023 par la Première ministre.

### 2.1.4 La restauration du temple du Mebon occidental (site d’Angkor) : 397 263 € en AE=CP

La France est engagée depuis 1993 dans la conservation, la restauration et la valorisation du site d’Angkor, dans le cadre du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement des sites historiques d’Angkor et de Sambor Prei Kuk (CIC A-SPK), qu’elle copréside avec le Japon depuis cette date et

jusqu'en 2033. Depuis 2012, la France restaure, en coopération avec le Cambodge, le temple du Mebon occidental, avec un volet formation important.

Cette action, qui accompagne la coprésidence française du CIC, a impliqué un engagement financier à hauteur de 4,9 M€ (depuis 2012). Ce chantier illustre l'étroitesse des relations de coopération en matière patrimoniale entre la France et le Cambodge, qui co-financent le chantier et en assurent la co-maîtrise d'ouvrage.

## **2.2/ Les crédits mis en œuvre par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) : 3 000 000 € en AE=CP**

Depuis 2009, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) réalise grâce aux crédits des programmes 209 des projets de coopération dans les domaines de la protection civile, de la préservation de la biodiversité, du maintien de la paix, du genre et de la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

### **2.2.1 Protection civile**

Les crédits prévus pour 2025 serviront à financer des actions de protection civile selon trois axes thématiques :

- Le déminage humanitaire, avec des développements importants en Ukraine, mais aussi au Liban, au Bénin et au Cambodge où la France soutient des écoles de déminage à vocation régionale ;
- La lutte contre les effets du réchauffement climatique et la protection de l'environnement : formation à la lutte contre les incendies de forêts tropicales (poursuite et développement des projets en Amérique latine - Amazonie, en Asie du Sud-Est), projet de partenariat au Maghreb et au Levant, formation à la lutte contre les inondations (Afrique de l'Ouest, États du Pacifique Sud) ;
- Le développement des capacités en matière de HADR (Humanitarian Assistance and Disaster Relief) et de gestion des catastrophes : tels que le projet de coordination régionale des moyens de secours en Jordanie et en Australie pour les îles du Pacifique Sud ou encore les actions conduites en Afrique du Nord, à travers les processus de labellisation INSARAG (International Search And Rescue Advisory Group) des Nations unies.

D'un point de vue géographique, les efforts nouveaux en termes de coopération portent notamment sur l'Afrique, l'Indopacifique, l'Europe continentale et l'Amérique du Sud :

- Refonte de nos partenariats avec les pays africains (réduction de l'empreinte militaire, poursuite du développement des formations avec la création d'une nouvelle école nationale à vocation régionale de protection civile à Djibouti, actions au profit direct des populations) ;
- Indopacifique : le projet GPS (Global Port Safety), désormais soutenu par l'UE, est un exemple important qui concerne la lutte contre les risques industriels dans une douzaine de ports majeurs d'Asie du Sud et du Sud-est ;
- Europe continentale : le poste de coopérant protection civile en Ukraine permettra la mise en œuvre de projets nouveaux, tout comme le poste d'ETI (mis en place sous contrat Expertise France) en Arménie ;
- Amérique latine : le succès des coopérations déjà conduites dans les pays andins (Bolivie, Équateur, Colombie, Pérou) et les nouvelles perspectives ouvertes par la situation politique au Brésil devraient conduire à accroître le nombre et l'ampleur des actions, notamment autour des problématiques liées à la forêt amazonienne.

### **2.2.2 Préservation de la biodiversité**

La DCSD développe un projet de création d'une nouvelle catégorie d'École nationale à vocation régionale (ENVR) dédiée à la préservation de la biodiversité (forte demande de nos partenaires de formation en « éco-gardes » / « rangers »).

### **2.2.3 Maintien de la paix**

La DCSD est impliquée dans la formation au pré-déploiement des casques bleus à travers plusieurs formations. Pour 2025, elle entend renouveler l'organisation annuelle de la formation de formateurs ONU (ToT ONU) destinée aux officiers (militaires, gendarmes et policiers) des pays partenaires. Cette importante formation en français est labélisée par l'ONU.

La DCSD envisage aussi de se positionner pour développer des « mobile training teams » et valoriser ainsi l'expertise française pour former les futurs agents en amont des opérations de maintien de la paix et de contribuer, au développement de plusieurs formations répondant aux besoins immédiats des pays contributeurs, notamment sur le système de remboursement des OMP.

### **2.2.4 Genre**

La DCSD est très impliquée dans la mise en œuvre de l'Agenda femmes, paix et sécurité (R1325) et du plan national d'action de la France. De ce fait elle contribue activement au développement et au cofinancement de projets, de formations, de séminaires (à Paris et dans les postes), en lien avec ses partenaires (DOP de l'ONU, UNITAR, OIF, DCAF, DGRIS, DCIS, NUOI, etc.).

Un projet pilote mené avec le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) sur la formation de gendarmes ivoiriens relative à la prise en charge des victimes de violences sexuelles, devrait se poursuivre et être étendu à d'autres pays en 2025.

Par ailleurs la nouvelle formation réalisée en français avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) au profit des conseillers militaires genre en OMP, présentée à Paris pour la première fois en 2024, devrait être déclinée à l'étranger.

### **2.2.5 Réforme du secteur de la sécurité (RSS)**

La DCSD est très impliquée dans le domaine de la RSS, notamment en Afrique, mais développe également de nouveaux projets en Europe et dans les Balkans. Pour mener ces projets, elle s'appuie en grande partie sur le DCAF de Genève, partenaire historique de la DCSD, d'ASD et de GOUV.

En 2024, neuf projets ont pu être financés. En 2025, il s'agira pour certains de bénéficier de financements complémentaires pour poursuivre cet accompagnement jugé très utile par les partenaires.

### **Opération budgétaire « Rémunération de l'AFD » : 91 361 053 € en AE=CP**

Du fait des objectifs nouveaux fixés à l'Agence et de la recherche de gains de productivité, les modalités de la rémunération de l'AFD ont été revues et intégrées à la nouvelle version de la convention-cadre État-AFD.

La rémunération de l'AFD en 2025 s'élèvera ainsi à 91 361 053 € en AE=CP.

### **Opération budgétaire « Contrat de désendettement et de développement » : 4 721 639 € en AE=CP**

En complément de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE), qui a pour objectif de rendre la dette des pays concernés soutenable, la France s'est engagée en juin 1999, à Cologne, à fournir un effort supplémentaire pour annuler la totalité de ses créances d'APD vis-à-vis de ces pays. Cette décision se concrétise par un mécanisme bilatéral de refinancement par dons des échéances dues, formalisé dans un contrat de désendettement et de développement (C2D). Le pays bénéficiaire d'un C2D continue d'honorer sa



dette mais, aussitôt le remboursement constaté, la France reverse la somme correspondante sur un compte spécifique de la banque centrale du pays pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté, sélectionnés d'un commun accord avec l'État partenaire. L'imputation budgétaire sur le programme 209 des C2D correspond aux seuls remboursements du capital des créances portées par l'AFD.

Afin de redonner aux pays en développement endettés des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à la crise du COVID 19, le G20 et le Club de Paris ont agréé le 15 avril 2020 un moratoire temporaire sur le service de la dette. Cette initiative de suspension du service de la dette (ISSD), a affecté la disponibilité des financements du dispositif C2D en 2020 ainsi qu'en 2021. Les cinq pays bénéficiaires d'un C2D actif (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et République Démocratique du Congo) ont obtenu une suspension du service de leur dette entre avril 2020 et décembre 2021. Les remboursements de ces cinq pays ont donc été rééchelonnés à partir de 2022 et jusqu'en 2027. Le dernier contrat C2D signé date d'octobre 2021, avec la Côte d'Ivoire, pour un montant de 1 144 M€ sur la période 2021-2025. Ce nouveau contrat n'aura pas d'impact sur les crédits du programme 209 puisque la part AFD des créances ivoiriennes est déjà soldée. Il permettra cependant de financer d'importants projets dans plusieurs secteurs : la santé, l'éducation, le développement urbain, l'agriculture, la gouvernance ainsi que les industries créatrices et culturelles.

La trajectoire sur le programme 209 diminue progressivement pour être inférieure à 5 M€ à partir de 2025, date à laquelle les remboursements dus seront constitués uniquement de reports d'échéances au titre de l'ISSD.

Les montants indiqués sont basés sur les contrats signés et en cours. Ils sont juridiquement contraignants. Ils correspondent à des créances portées par l'AFD et imputées sur le programme 209.

#### Prévisions des crédits budgétaires au titre des C2D par pays en 2025

Pays	2025	
	Part AFD (P209)	Part État
<b>Cameroun</b>	4,69	41,14
<b>Congo</b>	0	0
<b>Guinée</b>	0,03	4,14
<b>RDC</b>	0	3,57

#### **Opération budgétaire « Gestion et sortie de crise » : 358 000 000 € en AE = CP**

Gestion et sortie de crise - DÉPENSES D'INTERVENTION	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Aide budgétaire post-conflit et sorties de crises</b>	8 000 000 €	8 000 000 €
<b>Fonds d'urgence humanitaire</b>	220 000 000 €	220 000 000 €
<b>Aide alimentaire</b>	130 000 000 €	130 000 000 €

#### **1/ Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise : 8 000 000 € en AE=CP**

Les aides budgétaires se distinguent des aides budgétaires globales (ABG), imputées sur le programme 110, qui permettent aux États de faire face à des déséquilibres de leurs finances publiques et d'engager des réformes structurelles dans le cadre de programmes validés par la communauté internationale. Les aides budgétaires financées sur le programme 209, d'un montant moyen plus faible, ont quant à elles un caractère variable puisqu'elles dépendent du contexte conjoncturel, notamment en ce qui concerne les situations de crise.

Cet instrument finance des opérations relevant de la souveraineté d'un État bénéficiaire et de la gouvernance démocratique des États. Les aides budgétaires directes s'inscrivent dans le cadre d'une opération relevant de

la souveraineté de l'État bénéficiaire (prise en charge d'arriérés de salaires, de dépenses relevant des ambassades en France, aide à un secteur d'activité ayant vocation à recevoir des subsides de l'État). Cette enveloppe sera intégralement dédiée à l'Autorité Palestinienne.

## 2/ Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation : 220 000 000 € en AE=CP

Le « Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation » (FUHS) du programme 209 correspond aux crédits du Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE. Principal instrument bilatéral de l'action humanitaire et de stabilisation française face aux crises internationales, le FUHS i) soutient la mise en œuvre de projets à impact rapide pour les populations bénéficiaires et ii) peut mettre en œuvre des opérations d'aide en nature.

Lors du déclenchement d'une crise soudaine, telle qu'une catastrophe naturelle, le FUHS peut être mobilisé pour fournir, en lien avec les ministères concernés (intérieur, santé, armées) et les acteurs humanitaires (ONG, fondations), **des aides en nature** pour faire face aux besoins essentiels des populations touchées.

Face à des crises plus durables, comme celles liées à un conflit, **des actions humanitaires** menées en partenariat avec des ONG ou autres partenaires, peuvent être directement financées grâce au FUHS, dans le respect du droit international humanitaire. Ces projets s'inscrivent dans des temporalités courtes (0-18 mois).

De plus, le FUHS sert également à financer **des actions de stabilisation**, qui recouvrent toutes les actions qui participent du processus de sortie de crise. Concrètement, ces actions contribuent à appuyer les transitions politiques, à lutter contre la résurgence de groupes terroristes, à travers des projets en faveur du relèvement de l'État, y compris dans ses fonctions régaliennes, pour le mettre en situation de mieux répondre aux besoins essentiels des populations.

En l'état, l'enveloppe mobilisée sur le programme 209 permet de maintenir un engagement de la France dans les zones prioritaires déjà identifiées, y compris les conséquences humanitaires de la guerre d'agression russe en Ukraine et de la situation à Gaza. L'objectif visé par le recours au FUHS sera de contribuer à maintenir notre capacité d'action et d'influence sur des zones de crise présentant un intérêt stratégique pour la France, renforcer notre soutien aux acteurs humanitaires français, et à valoriser l'expertise française en la matière.

Ces crédits bénéficieront essentiellement aux principales zones d'intervention du CDCS :

- La zone Afrique du Nord-Moyen-Orient, notamment dans les territoires palestiniens ;
- L'Afrique pour répondre à la dégradation du contexte politique et sécuritaire (République démocratique du Congo, Soudan, Corne de l'Afrique) ;
- L'Europe et en particulier l'Ukraine ;
- L'Asie et en particulier l'Afghanistan.

## 3/ Aide alimentaire 130 000 000 € en AE=CP

L'aide alimentaire programmée (AAP) vise à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ces dernières continuent néanmoins de progresser. La situation est particulièrement dégradée au Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger), dans les territoires palestiniens, en République Démocratique du Congo (RDC), en Haïti, au Soudan et dans la Corne de l'Afrique. En 2023, entre 713 et 757 millions de personnes ont souffert de la faim (soit plus de 22 millions de personnes par rapport à 2022), ce qui représente une personne sur onze dans le monde et une personne sur cinq en Afrique. **La malnutrition aiguë** chez les enfants et les femmes a continué de progresser, en particulier dans les zones touchées par les conflits. En 2023, plus de 36 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë dans 32 pays en crise alimentaire pour lesquels des données sont disponibles.

Conformément aux orientations du CPD et du CICID 2023, les pays les moins avancés bénéficient d'au moins 50 % des crédits de l'aide alimentaire programmée. Les projets de terrain financés au titre de l'AAP sont mis en œuvre par des organisations internationales (le Programme alimentaire mondial, très majoritairement, mais aussi l'UNICEF, la FAO, l'UNRWA et l'OIM) et de la société civile, au nombre desquels le CICR. En lien avec **l'engagement français pour l'égalité de genre et pour une diplomatie féministe, l'essentiel des projets financés par l'AAP intégraient une dimension genre en 2024** (CAD1 ou 2 de l'OCDE).

En 2025, les actions s'orienteront en priorité vers la réponse aux besoins des populations victimes de situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère, dans des pays en situation de fragilités chroniques (cf. notamment listes de pays susmentionnés). Les **crises prolongées (crise soudanaise, crise syrienne, Sahel, Lac Tchad, Rohingyas, crise vénézuélienne, crise haïtienne...)** devront continuer de donner lieu à un soutien. La France pourra continuer en outre d'honorer ses **engagements politiques, en faveur des territoires palestiniens, de l'Ukraine, la Syrie, de la RDC, mais aussi du Liban, du Yémen ou d'Haïti.**

La France continuera également d'attribuer au moins 50 % des financements d'AAP à des projets consacrés à la nutrition, **en donnant la priorité à la sous-nutrition et à la période cruciale des 1 000 premiers jours de vie** (i.e. femmes enceintes, allaitantes et enfants de moins de 2 ans). Dans la perspective du prochain **sommet « Nutrition pour la croissance »**, les 27 et 28 mars 2025, il est attendu que la France prenne des engagements pour faire de la nutrition un pilier des politiques de développement.

La France qui co-préside depuis 2021, avec la Finlande et le Brésil, la Coalition pour l'alimentation scolaire, et a accueilli en octobre 2023 la première réunion mondiale de la Coalition, promeut des programmes d'alimentation scolaire via 15 % des crédits de l'AAP, solution intégrée permettant de contribuer à la fois à la sécurité alimentaire, l'égalité de genre, l'éducation et la nutrition.

#### **Opération budgétaire « Volontariat » : 28 000 000 € en AE=CP**

Le soutien du ministère au volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) est complémentaire de l'appui apporté à la société civile et permet de soutenir des dynamiques partenariales pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Le VIES permet notamment aux associations de mobiliser des jeunes motivés (JSI-VVSI, service civique) et des ressources humaines qualifiées (VSI, VEC) au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. **Il s'agit d'une priorité portée par le président de la République qui a fixé l'objectif de créer 1000 missions de VSI supplémentaires d'ici 2027.**

France Volontaires, plateforme du (VIES) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), regroupe des associations de volontariat, des collectivités territoriales et les pouvoirs publics. France Volontaires est au cœur du dispositif d'appui du ministère en assurant la promotion et le développement des dispositifs soutenus par le MEAE dans un cadre sécurisé et de qualité. **La mise en œuvre de programmes thématiques soutenus par le MEAE depuis 2022, notamment pour lutter contre le changement climatique (Grande Muraille Verte, reforestation des pays du bassin du Congo...)** et visant la mobilisation de volontaires concourt également à accroître le nombre de volontaires engagés à l'international et en France au titre de la réciprocité.

#### **Opération budgétaire « Fonds Pacifique » : 2 000 000 € en AE=CP**

Créé en 1986 au profit du secrétaire d'État pour le Pacifique sud, aujourd'hui régi par le décret du 24 mars 2004, le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (« Fonds Pacifique ») est un instrument qui a pour objet de concourir à l'insertion régionale des trois collectivités françaises du Pacifique. Sa vocation est de cofinancer (moins du tiers du coût total du projet en moyenne et au plus 50 %) des projets de coopération associant nos collectivités du Pacifique à des États de la région ou des organisations régionales. Le Fonds Pacifique est très apprécié par les élus de nos collectivités, qui l'utilisent pour leur

diplomatie régionale, et par nos ambassades. Ce fonds demeure par conséquent l'un de nos rares instruments d'aide bilatérale au Pacifique insulaire.

Trois thématiques prioritaires sont recherchées dans les appels à projets et la sélection de ceux qui bénéficient de ses financements :

- La lutte contre le changement climatique et la prévention des risques de catastrophes ;
- La sécurité sanitaire et alimentaire ;
- Le développement économique et la création d'emplois.

### **Opération budgétaire « Coopération décentralisée » : 7 000 000 € en AE=CP**

Les crédits dédiés à l'action extérieure des collectivités territoriales sont gérés, au MEAE, par la délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCT-CIV). Ces crédits financent des appels à projet suivis par les collectivités territoriales sur des thématiques variées (Jeunesse, sport, fonds bilatéraux sénégalais, libanais, marocain, québécois, mexicain, etc.). **De nouvelles thématiques seront initiées en 2025 (en remplacement d'autres thématiques moins prioritaires), en particulier en Arménie. La coopération décentralisée est extrêmement dynamique en Ukraine, à Gaza, au Liban et elle est en train de monter fortement au Maroc.**

Ces fonds financent également le déploiement de l'expertise territoriale française, *via* un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à améliorer l'articulation des actions des collectivités françaises avec celles de ce programme pour un impact renforcé sur le développement local des pays partenaires. **Le programme EXPE-CT de la DCT-CIV demeure un levier de mobilisation de l'expertise territoriale française à l'étranger** par le financement de missions ponctuelles répondant à un besoin précis de collectivités locales étrangères sur des sujets de politiques publiques locales.

La DCT-CIV a ainsi mis en place une dynamique volontariste de soutien aux collectivités territoriales dans le déploiement de leurs projets internationaux et la promotion de leur expertise.

## **ACTION (20,7 %)**

### **05 – Coopération multilatérale**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>440 998 051</b>	<b>570 967 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	550 000	6 800 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	550 000	6 800 000	0	0
Dépenses d'intervention	440 448 051	564 167 777	0	0
Transferts aux autres collectivités	440 448 051	564 167 777	0	0
<b>Total</b>	<b>440 998 051</b>	<b>570 967 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les contributions aux organisations internationales et aux fonds multilatéraux de développement permettent à la France d'exercer un effet de levier, de démultiplier les résultats en faveur de la préservation des biens publics mondiaux et de promouvoir ses positions dans les enceintes internationales compétentes sur les questions de développement, en adéquation avec les priorités de son action extérieure.

Le MEAE contribue par son expertise technique aux débats et activités de l'ONU, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et d'enceintes informelles telles que le G7, le G20 ou le groupe d'Utstein. Il met en œuvre une politique d'influence, par l'intermédiaire d'experts techniques internationaux et de fonds d'études. Il participe aussi à la définition et au pilotage d'initiatives multilatérales en assurant une articulation étroite entre le niveau décisionnel et l'action de terrain.

La France contribue également aux fonds dits « verticaux », comme le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) ou encore le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), afin de financer les grandes priorités sectorielles de la politique française de développement définies par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2018 réaffirmées par la loi de programmation du 4 août 2021 (fragilités, égalité femmes-hommes, éducation, climat et santé), les engagements pris à l'occasion de la présidence française du G7 en 2019 et la réponse internationale à la crise liée à la pandémie de la Covid-19, notamment en Afrique.

#### Éléments de la dépense par nature

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	550 000	6 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	550 000	6 800 000
Dépenses d'intervention	440 448 051	564 167 777
Transferts aux autres collectivités	440 448 051	564 167 777
Total	440 998 051	570 967 777

#### **Opération budgétaire « Francophonie » : 50 550 000 € en AE et 56 800 000 € en CP**

Francophonie - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Loyer de la Maison de la Francophonie	550 000 €	6 800 000 €

#### Loyer de la Maison de la francophonie : 550 000 € en AE et 6 800 000 € en CP

Traduction d'un engagement pris par la France, la mise à disposition de la Maison de la francophonie a fait l'objet d'une convention entre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'État français, signée à Québec le 18 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Cette convention prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de cinquante ans et peut être prorogée pour une durée équivalente par accord entre les parties. La société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM), détenue par l'État français, a acquis l'immeuble auprès de la France pour 59 M€ en septembre 2008, l'a aménagé et le loue à l'État français (MEAE), qui le met à la disposition de l'OIF.

Conformément à la réglementation budgétaire, les autorisations d'engagement (AE) sont bloquées durant la période de l'engagement juridique du bail, l'engagement ayant été conclu sur une base décennale.

Le présent bail a été conclu pour une durée ferme de dix ans, ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2020 et se terminant le 31 mars 2030. Le loyer annuel a été fixé à 5,3 M€ hors taxes et hors charges, soit un loyer de 751 €/m<sup>2</sup>. Il n'est assujéti ni à la TVA ni à la contribution annuelle sur les revenus locatifs, mais est toutefois indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), ce qui explique l'augmentation des crédits dédiés chaque année. Le MEAE doit également rembourser à la SOVAFIM les primes d'assurances, la taxe foncière, la taxe sur les bureaux et tous droits ou taxes qui pourraient remplacer ultérieurement lesdites taxes.

Francophonie - DÉPENSES D'INTERVENTION	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Francophonie	50 000 000 €	50 000 000 €

Francophonie : 50 000 000 € en AE=CP

La promotion de la francophonie, couplée à la promotion du multilinguisme, est une priorité pour le président de la République. La francophonie renforce l'action multilatérale de la France, y compris sur les sujets politiques et les enjeux globaux, et contribue à son rayonnement culturel et linguistique dans le monde.

La France mène une politique active en faveur de la francophonie multilatérale, laquelle se traduit par des contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et aux opérateurs de la francophonie institutionnelle, dont elle est le premier des bailleurs (à plus de 50 %). Les crédits « francophonie » comprennent la contribution statutaire (obligatoire) et les contributions volontaires de la France à l'OIF, ainsi que les contributions versées aux opérateurs de la francophonie : l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ; l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ; TV5Monde ; l'Université Senghor, l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFESJES) et la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN), dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens.

La tenue en France du XIX<sup>e</sup> sommet de la francophonie en octobre 2024 offrira au président de la République l'occasion d'annoncer de nouvelles initiatives françaises dans la continuité du plan d'action pour la langue française et le plurilinguisme de 2018. La France soutiendra de nouvelles actions multilatérales, en particulier au profit de la jeunesse en Afrique, portées par l'OIF, par les opérateurs de la francophonie et par des coalitions de pays mises en place à cette occasion. Ces livrables seront déclinés en actions ou programmes pluriannuels.

**Opération budgétaire « Contributions multilatérales » : 390 448 051 € en AE et 514 167 777 € en CP**

**1/ Contributions volontaires aux Nations unies : 200 000 000 € en AE et 218 000 000 € en CP (humanitaire - 150 M€ ; hors humanitaire - 50 M€ ; FNUAP -18 M€ de CP)**

Les Nations unies jouent un rôle essentiel de conception, de coordination et de mise en œuvre de projets en matière de développement et en réponse aux crises. Les contributions volontaires traduisent notre engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace.

Les contributions volontaires aux organisations internationales constituent un levier indispensable à l'influence de la France. Elles permettent aux États contributeurs d'accéder aux conseils d'administration et autres instances décisionnelles. Maintenir notre rang parmi les principaux donateurs est nécessaire pour continuer de contribuer à la définition des orientations stratégiques des organisations, ainsi que pour notre crédibilité auprès de nos partenaires.

Les contributions volontaires aux Nations unies pilotées par la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie du MEAE (NUOI), sur le programme 209 s'élèvent à 200 M€ en AE et 218 M€ en CP. Elles se concentreront en 2025 sur les priorités politiques suivantes : aide humanitaire, biens publics mondiaux (santé, éducation), aide au développement et droits de l'Homme, dont les actions en faveur des droits des femmes et des filles.

### **1.1 Aide humanitaire**

Dans la continuité des engagements pris par le président de la République pour l'année 2024<sup>[1]</sup>, face à la multiplication des crises, à la hausse de l'insécurité alimentaire et du nombre de personnes contraintes à l'exil, ainsi qu'à la régression inquiétante du respect du droit international humanitaire, les crédits humanitaires alloués à NUOI en 2025 doivent permettre à la France de répondre à l'explosion des besoins humanitaires, de renforcer la capacité des Nations Unies et du Mouvement international de la Croix-Rouge à

## **mettre en œuvre des projets et de répondre de manière rapide et agile au déclenchement de nouvelles crises.**

Ces crédits appuient les priorités suivantes :

- **Soutien aux réfugiés et déplacés.** La France soutient l'action indispensable du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en particulier dans les pays voisins de l'Ukraine, de la Syrie, du Soudan ou de l'Afghanistan, qui accueillent un grand nombre de réfugiés. En outre, notre contribution pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) vise à répondre aux besoins humanitaires urgents (santé, abris d'urgence) de la population civile de Gaza et des réfugiés palestiniens dans la région (Jordanie, Liban).
- **Appui à la sécurité alimentaire.** La France soutient les pays les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire mondiale (735 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde), aggravée par la guerre d'agression russe en Ukraine. Co-présidente de la Coalition pour l'alimentation scolaire, la France s'est engagée à augmenter son soutien financier aux programmes d'alimentation scolaire y compris à travers son soutien financier au PAM et son action contre la faim dans le monde.
- **Défense du droit international humanitaire (DIH).** Dans le contexte du 75<sup>e</sup> anniversaire des conventions de Genève de 1949, la France continuera de soutenir le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), organisation qui apporte protection et assistance aux civils dans les zones de conflit les plus brûlantes, parfois là où les Nations unies ne peuvent intervenir.

Nos contributions financent également les Fonds d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), du PAM et de la FICR, qui permettent aux organisations de réagir rapidement aux crises nouvelles.

Les programmes que la France soutient accordent une importance particulière à la prise en compte des populations vulnérables (femmes, filles et enfants).

### **1.2 Droits de l'Homme**

Le soutien financier à l'action des Nations unies en matière de droits de l'Homme constitue un marqueur de notre diplomatie conformément à notre programme pour l'élection au Conseil des droits de l'Homme (CDH) pour le mandat 2024-2026 :

- Pour les droits des femmes et des filles, pour mener la bataille de la santé sexuelle et reproductive, de l'éducation, de l'autonomisation économique. Les financements pour les droits des femmes et des filles pour le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), ONU-Femmes, UNICEF, les fonds d'affectation spéciale des Nations unies sur les victimes de la traite, de violences sexuelles ou encore sur la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, constituent un axe central de la diplomatie féministe portée par la France. Le FNUAP est une agence de premier plan pour lutter contre les violences sexuelles basées sur le genre. La contribution de la France au FNUAP s'élève à 18 M€ en 2025, les fonds ayant déjà été engagés pour 2024 et 2025.
- Pour les droits des enfants. Alors que les enfants sont les premières victimes civiles des conflits armés, la France maintiendra son soutien à l'action de l'UNICEF, qui joue un rôle de chef de file dans la coordination internationale de la réponse humanitaire dans plusieurs secteurs (eau et assainissement, protection de l'enfance, éducation, nutrition).
- Un soutien au Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) sur des thématiques et géographies prioritaires : abolition de la peine de mort, lutte contre les disparitions forcées, soutien aux droits LGBT+, mandats géographiques (Ukraine, Biélorussie, Iran, Soudan, Haïti).

### 1.3 Santé mondiale

Dans un contexte de menaces sanitaires croissantes à l'échelle mondiale, la France mène une action résolue en faveur du renforcement de l'architecture multilatérale de santé. Elle contribue à l'OMS dans le but d'améliorer la prévention des crises sanitaires, de renforcer les systèmes de santé et l'accès aux soins pour tous. Elle a joué un rôle moteur dans la mise en place du premier « cycle d'investissement » de l'OMS, et a été désignée « co-champion » du mécanisme qui sera mis en place en 2025 pour quatre ans. Nos contributions en faveur des actions menées pour la santé doivent être à la hauteur de cet engagement pour garantir la mise en œuvre des projets et notre crédibilité auprès de notre partenaire.

Le soutien à l'Académie de l'OMS à Lyon, inaugurée en 2024, sera renouvelé.

### 1.4 Éducation

L'éducation est une priorité partagée par la France et l'UNESCO : membre du comité directeur de l'objectif du développement 4 (« assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »), la France soutient l'action de l'organisation dans le domaine de l'éducation.

### 1.5 Développement

Les priorités stratégiques de la France en matière d'aide publique au développement coïncident avec l'action du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'agence contribue au traitement des crises, agit en faveur de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique et met en place des programmes favorisant le renforcement de l'État de droit tout en tenant compte de la dimension de genre. Il met en œuvre des programmes durables dans des zones prioritaires pour la France (Ukraine, Afrique de l'Est et Moyen-Orient). Pour rappel, la contribution de la France au PNUD en 2024 s'est élevée à 17,4 M€. Pour 2025, le montant de cette contribution n'est pas encore arrêté.

## 2/ Jeunes experts associés (JEA) - Fonds fiduciaires : 3 500 000 € en AE=CP

Cette enveloppe finance les programmes des Jeunes experts associés (JEA) auprès des Nations unies ou de la Banque mondiale et le programme des Volontaires des Nations unies (VNU) - Jeunes et Spécialistes.

Ces jeunes professionnels sont placés auprès des organisations internationales pour une durée d'un à trois ans. Leurs activités couvrent le champ de l'action extérieure et de l'aide au développement, dans des domaines prioritaires pour la France : maintien de la paix, sécurité nucléaire, santé, environnement, etc. En finançant ces postes, la France apporte un soutien au système multilatéral et renforce la présence française dans ces organisations. Près de 75 % des bénéficiaires poursuivent leur carrière dans le système onusien à l'environnement compétitif. C'est donc un outil central d'influence.

## 3/ Autres contributions volontaires : 186 948 051 € en AE et 262 667 777 € en CP

Les autres contributions volontaires se traduisent par des versements à des organisations internationales qui n'appartiennent pas à la sphère des Nations unies. Elles se déclinent en plusieurs thématiques :

### 3.1 Éducation

La France contribue à plusieurs initiatives multilatérales en faveur de l'éducation dans les pays en développement. Ces crédits participent à la mise en œuvre de la stratégie internationale française en matière d'éducation de base (2024-2028). La France est particulièrement impliquée dans le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), seul fonds multilatéral dédié entièrement au financement de l'éducation de base. La France est le troisième bailleur du cycle actuel avec une contribution historique de 333 M€ sur 2021-2025 (66 M€/an) dont la moitié dédiée à l'éducation des filles et à l'égalité de genre par et pour l'éducation.



Membre du conseil d'administration du PME depuis décembre 2018, la France est un acteur très présent et influent dans la gouvernance du PME et a contribué à renforcer le bureau parisien du PME en termes d'effectifs. Des discussions sont en cours pour un potentiel hébergement dans la future Cité du développement. La prochaine conférence de reconstitution du PME est prévue pour 2025-2026. Le prochain cycle devrait couvrir la période 2026-2030.

Ces crédits permettent également de financer un autre fonds emblématique, Éducation Cannot Wait (ECW), seul fonds multilatéral dédié au financement de l'éducation en situations d'urgence et de crise prolongée. À la suite d'une première contribution de 10 M€ à travers ses contributions volontaires à l'UNICEF sur la période 2018-2022, la France a annoncé renouveler sa contribution pour le cycle en cours (2023-2026).

Ces fonds participent aussi au financement de programmes en faveur d'une éducation de qualité, inclusive et équitable menés par l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'UNESCO et l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), notamment à travers l'initiative « Priorité à l'égalité » visant à favoriser l'intégration du genre dans les politiques et pratiques éducatives en Afrique.

### **3.2 Climat et environnement**

Ces contributions s'inscrivent dans le cadre des deux premiers objectifs du CICID 2023 :

- Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1,5 °C ;
- Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'océan, pour préserver la planète.

Elles permettent la mise en œuvre des engagements français dans le cadre des conventions et des processus internationaux relatifs au changement climatique, à l'eau et à la biodiversité, à la désertification, à la forêt, aux mers et aux océans, au traitement des produits chimiques et des déchets, à la prévention des risques de catastrophes. Ces engagements seront valorisés dans le cadre de grandes conférences internationales où la France est attendue telles que les conférences des Parties des grandes conventions environnementales (COP climat, COP biodiversité, COP désertification), la 3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur l'océan qui se tiendra à Nice en juin 2025 ou encore le *One Water Summit*.

Les fonds versés permettent de soutenir des initiatives visant à lutter contre des enjeux spécifiques comme la déforestation et la préservation des forêts (initiative pour la forêt d'Afrique centrale - CAFI, partenariat pour les forêts du bassin du Congo), les risques climatiques (Bouclier mondial sur l'assurance climatique, initiative CREWS sur les systèmes d'alertes précoces dans les pays vulnérables) ou la protection de la biodiversité (soutien à la coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples) mais également à soutenir des organisations internationales comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou des centres de recherches sur ces sujets,

À travers ces contributions, la France maintient son rôle de chef de file dans les négociations environnementales et climatiques où elle est attendue et participe à la mise en œuvre du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) qui vise à ce qu'aucun pays n'ait à choisir entre lutte contre la pauvreté et lutte contre le changement climatique.

### **3.3 Diplomatie féministe, égalité de genre et droits, et santé sexuelle et reproductive**

Ces crédits participent à la mise en œuvre de la stratégie internationale de la France en matière de diplomatie féministe (2024-2028) et, plus largement, à la politique française en faveur de l'égalité de genre à l'international. Ils permettront notamment de financer les engagements de la France qui seront annoncés lors du prochain Forum génération égalité (2025-2026) et lors de la prochaine présidence française du G7 (2026).

La France ambitionne d'être l'un des pays chefs de file en matière de promotion des droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) dans le monde. Cette ambition se matérialise par des financements à des organisations

internationales et des ONG telles que le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). En effet, la France finance ce fonds à hauteur de 18 M€/an sur cinq ans depuis 2023 (comptabilisés dans les contributions volontaires aux Nations unies). Ces fonds sont fléchés sur son programme emblématique pour l'achat et la distribution de produits contraceptifs modernes et de produits de santé sexuelle et reproductive : le *UNFPA Supplies partnership program*.

Ces fonds participent également à lutter contre les violences sexuelles en contribuant, par exemple, au fonds pour les survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits. Lancé en 2019 par les Prix Nobel de la paix Denis Mukwege et Nadia Murad, ce fonds apporte une assistance aux survivant(e)s de violences sexuelles dans les conflits afin de faciliter leur accès à une aide médicale, psychologique, juridique et financière.

L'entrepreneuriat des femmes constitue également une priorité majeure de la France portée lors de la présidence du G7 en 2019. La France apporte ainsi son soutien à ***'Affirmative Finance Action for Women in Africa par exemple. Ce programme dépend de la Banque Africaine de développement*** et permet de réduire de manière radicale le coût de l'accès au crédit pour les femmes en Afrique mettant à disposition des prêts à des taux abordables au sein des banques, sans que les femmes entrepreneures ne se voient réclamer des garanties qu'elles ne peuvent, le plus souvent, produire. Ces crédits participent également à la lutte contre les violences fondées sur le genre en ligne en finançant des projets et des solutions techniques à travers le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne, lancé par la France en 2024.

### 3.4 Fragilités et vulnérabilités

Ces moyens sont consacrés à la mise en œuvre de la politique française en matière de gouvernance démocratique et de renforcement des moyens étatiques. La France est engagée pour la promotion de l'état de droit, des libertés publiques et de la démocratie. Cet engagement se manifeste à travers, par exemple, des financements aux organisations internationales pour l'accompagnement des processus électoraux (basket funds) ou encore des fonds pour la promotion des droits humains, à l'image du fonds droits de l'Homme, inclusion et engagement (HRIED) de la Banque mondiale.

### 3.5 Santé

Cette enveloppe finance les acteurs et les fonds internationaux dédiés aux enjeux globaux en matière de santé mondiale, de prévention, préparation et riposte aux pandémies. Les fonds versés participent ainsi de la stratégie française en santé mondiale qui vise, entre autres, à renforcer les systèmes de santé, à promouvoir une couverture santé universelle et à développer des partenariats mondiaux en santé.

Parmi les grands fonds soutenus, la France est le deuxième contributeur historique au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), qui vise à améliorer la prévention et le traitement de ces trois maladies. Le président de la République a annoncé en septembre 2022 la contribution de la France pour le cycle 2023-2025, qui s'élève à 1,596 Md€, soit une hausse de 23 % par rapport à la contribution pour le cycle 2020-2022. En 2025, au titre d'un accord de contribution pluriannuel signé entre le MEAE et le Fonds mondial concernant la partie de la contribution française versée au FMSTP (inscrite sur le programme 209), la France versera 33 454 400 € en CP.

En complément de ce fonds, la France a lancé en 2011 une facilité française portée par Expertise France, « L'Initiative », qui accélère la lutte contre les grandes pandémies et accompagne les pays pour améliorer l'accès des populations à des services de santé de qualité. Les résultats positifs obtenus par L'Initiative sur le terrain en appui aux actions du Fonds mondial auprès des populations fragiles qui en ont le plus besoin, ont conduit la France à renforcer l'appui financier qu'elle y apporte. Institué à l'origine pour recevoir 5 % de la contribution française au Fonds mondial, ce pourcentage représente aujourd'hui 20 % de la contribution, soit 319,2 M€ pour le cycle 2023-2025. En 2025, 114,4 M€ en AE et 98,1 M EUR (prévisionnels) en CP seront versés à Expertise France pour la mise en œuvre de L'Initiative.

La France finance également Gavi, l'Alliance du vaccin, qui a permis de vacciner plus d'un milliard d'enfants et d'éviter plus de 17 millions de décès grâce à la vaccination, réduisant ainsi de moitié la mortalité infantile dans 73 pays à faible revenu depuis sa création en 2000. La France est au 6<sup>e</sup> rang des donateurs souverains et siège au conseil d'administration de Gavi dans le cadre d'une circonscription qu'elle partage avec l'Allemagne, la Commission européenne, l'Irlande, le Luxembourg et la Belgique. En 2025, la France doit verser 50 M€ en CP à Gavi dans le cadre du programme fonctionnel 2021-2025 et 33 M € en CP dans le cadre de ses engagements COVAX, le pilier vaccin de la réponse à la crise de la Covid-19. L'objet de notre contribution à COVAX a récemment été élargi pour intégrer des activités de prévention, préparation et riposte aux épidémies au-delà de la Covid-19. Ce sont les dernières tranches à verser à Gavi dans le cadre de la stratégie en cours (2021-2025).

La conférence de lancement de la campagne de mobilisation de ressources de Gavi organisée le 20 juin 2024 à Paris a déjà permis de lever plus de 2,4 Md USD sur la cible de 9 Md USD fixée pour sécuriser le financement de la prochaine stratégie de Gavi (2026-2030). L'objectif de cette nouvelle stratégie est de vacciner 500 millions d'enfants et de sauver 8 millions de vies supplémentaires. Le 20 juin, le Président de la République a annoncé le maintien d'un engagement financier au moins équivalent à celui en cours pour la période 2021-2025, soit 500 M€ valorisés sur cinq ans (250 M€ via la facilité de financement internationale pour la vaccination - IFFIM, provenant d'engagements précédents et 250 M€ en contribution directe inscrite sur le programme 209).

La France anime depuis le printemps 2024 le groupe des donateurs de haut niveau qui réunit les 10 principaux donateurs à Gavi pour coordonner la mobilisation des ressources pour le prochain cycle jusqu'à la conférence de reconstitution prévue début 2025 qui clôturera la période de levée de fonds. La France contribue également à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) à hauteur de 50 M€ pour la stratégie 2022-2026. L'engagement initialement prévu en 2024 sera prochainement redimensionné.

#### Organisation mondiale de la santé (OMS)

La France a versé une contribution de 59 M€ en 2023 à l'OMS, dont 39 M€ de contributions volontaires, la plaçant au 6<sup>e</sup> rang des donateurs étatiques. La réforme du financement de l'OMS, engagée depuis plusieurs années et soutenue en particulier par la France et l'Allemagne, vise à accroître la prévisibilité, la flexibilité et la stabilité du financement de l'Organisation par (i) un accroissement progressif des contributions obligatoires pour les porter à 50 % des ressources de l'OMS d'ici 2030-2031 (moins de 20 % actuellement) ; (ii) le lancement d'un cycle d'investissement sur le modèle des mécanismes de reconstitution des fonds verticaux. La France a coparrainé prochain cycle d'investissement de l'OMS 2025-2027.

#### Le Fonds de lutte contre les pandémies (« Fonds pandémies » : 50 M€ de CP sur 2022 – 2025)

C'est l'un des rares **outils concrets mis en place après la pandémie de la Covid-19**, préconisé par de nombreux rapports pour réduire les écarts de financements de ce qu'on nomme la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies (PPRP). À la suite de la création du Fonds pandémies, le président de la République avait annoncé une contribution de la France à hauteur de 50 M€ en marge du Sommet G20 de Bali (novembre 2022), étalés sur 2022-2025<sup>[2]</sup>. À noter que le Fonds pandémies a levé 2 Md USD depuis sa création par 25 pays et organisations philanthropiques.

**La reconstitution du Fonds pandémies pour 2026-2028 sera organisée le 31 octobre 2024, en marge de la réunion de la Task force santé-finances du G20 au Brésil. La France devra y annoncer sa contribution pour le prochain cycle de financement. L'enjeu est double :**

- Maintenir une contribution pour garantir un siège au conseil d'administration et garder la tête d'une circonscription européenne lors de la reconstitution de ce conseil en mai 2025 ;
- Sécuriser le rôle du Fonds pandémies comme le fonds pour la prévention, la préparation voire la riposte aux pandémies (discussions en cours en écho à l'Urgence de santé publique de portée internationale MPox) et, ainsi, éviter la création d'un nouveau fonds financier demandée par certains

États dans le cadre des négociations de l'Accord international de lutte contre les pandémies, espéré au plus tard au printemps 2025.

### *Fonds Muskoka*

Le fonds Muskoka (FM) opère depuis 2011 en Afrique de l'ouest et centrale, afin d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'améliorer les santés reproductive, sexuelle, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent, ainsi que la nutrition (SRMNIA-N). Il représente un engagement emblématique de la diplomatie française pour l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes et des enfants dans la sous-région et la reconnaissance de leurs droits (170 M€ versés par la France depuis 2011).

### **3.6 Mobilisation des ressources intérieures**

À la suite de la publication de sa stratégie interministérielle d'appui à la mobilisation des ressources intérieures (MRI) dans les pays en développement en juin 2020, la France s'est dotée d'un plan d'investissement stratégique de développement 2020-2023 (PISD). Ce dernier constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie interministérielle, et a prévu 60,3 M€ de financement de projets bilatéraux (répartis entre l'AFD et Expertise France) et d'initiatives multilatérales dans le domaine de la MRI sur cette période. Sur le volet multilatéral, la contribution du MEAE s'est élevée à 2,6 M€ sur la période 2020-2023.

Considérant les premiers résultats positifs du PISD 2020-2023, le CICID du 13 juillet 2023 a réaffirmé l'importance de la thématique de la mobilisation des ressources intérieures publiques, ouvrant ainsi la voie à l'adoption d'un second PISD pour la période 2024-2027.

À ce stade, un montant total de 5,9 M€ est prévu sur la période 2024-2027 sur l'enveloppe du programme 209 destinée au volet multilatéral, dont 1,5 M€ de CP pour 2025.

### **3.7 Promotion des droits humains, renforcement de l'État de droit et de la démocratie**

La promotion des droits humains, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie constituent l'une des priorités de l'action extérieure de la France, conformément à la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Le CICID de 2023, l'a confirmé dans son objectif 8, « soutenir partout les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation ».

La France a adopté en 2019 une stratégie innovante « droits humains et développement », qui inscrit la coopération au développement dans une approche fondée sur les droits humains, et définit un cadre d'action spécifique en soutien à la promotion de ces droits. Ce cadre s'articule autour de deux axes principaux : i) le renforcement des mécanismes de soutien aux défenseurs des droits humains, via l'initiative Marianne lancée par le président de la République en 2021 ; ii) l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les pratiques des acteurs du développement (formation des agents, adaptation des procédures d'instruction, nouveaux mécanismes de redevabilité). Parmi les actions financées figure, par exemple, le programme Marianne visant à la fois à accueillir en France des défenseurs des droits humains pour un programme innovant et à soutenir des projets en faveur des droits humains à l'étranger.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre plus global de la promotion de l'État de droit à travers notre aide au développement, qui passe également par des financements en matière d'assistance électorale et de coopération parlementaire, par des actions visant à renforcer l'accès aux droits par la structuration des systèmes d'état civil ou par le renforcement du secteur de la justice, qui s'inscrit par ailleurs dans notre politique d'influence par le droit.

[1] Engagements de hausse des contributions de la France au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du maintien d'une contribution

importante au programme alimentaire mondial (PAM), à l'Ukraine (150 M€), aux territoires palestiniens (100 M€), au Soudan (110 M€) et à la Syrie (50 M€).

[2] Nous avons versé : 10 M€ sur le P110 en 2022 ; 10 M€ sur le P209 en 2023 ; 10 M€ sur le P209 en 2024. Il reste à verser 10 M€ sur le P209 en 2025 ; 10 M sur le P110 en 2025.

## **ACTION (6,8 %)**

### **07 – Coopération communautaire**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>144 104 662</b>	<b>144 104 662</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'intervention	144 104 662	144 104 662	0	0
Transferts aux autres collectivités	144 104 662	144 104 662	0	0
<b>Total</b>	<b>144 104 662</b>	<b>144 104 662</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Fonds européen de développement (FED), créé en 1957, était le principal instrument européen de coopération au développement à destination des pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'instrument unique pour le voisinage, la coopération au développement et la coopération internationale de l'Union européenne (UE), le NDICI-Europe dans le monde (cf. *infra*), a fusionné une dizaine d'instruments européens de financement de l'aide au développement, dont le FED.

Contrairement à d'autres programmes de développement multilatéraux, les contributions des États membres de l'UE au FED sont obligatoires. Le montant de l'enveloppe globale et les clefs contributives ont été négociés, pour chaque FED, dans le cadre d'un accord intergouvernemental entre les États membres.

Les engagements de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour des programmes du 11<sup>e</sup> FED se sont clôturés définitivement le 31 décembre 2020. **Néanmoins, du fait de la pluriannualité de la programmation du FED, les contributions des États membres au 11<sup>e</sup> FED devraient a priori s'étendre jusqu'en 2027 selon les dernières estimations de la Commission.**

### **Perspectives à partir de 2025**

#### Nouveaux instruments européens depuis 2021

Dans la perspective de l'adoption du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, la Commission a proposé une restructuration majeure des instruments d'action extérieure, au nom de la cohérence, de la simplification et de l'efficacité. Le NDICI-Europe dans le monde a fusionné une dizaine d'instruments européens de financement de l'aide au développement, dont le FED. Cet instrument unique est entièrement financé par le budget de l'UE. Le règlement NDICI est entré en vigueur le 14 juin 2021 (rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) et est doté de 79,5 Md€ pour l'actuel CFP (2021-2027). Le pilier géographique du NDICI est le plus important en termes de volume (75 % des fonds), l'Afrique subsaharienne (29,2 Md€) et le voisinage (19,3 Md€) étant les régions les mieux dotées.

L'intégration du FED dans le NDICI en 2021 a mis fin aux activités de la Facilité d'investissement de Cotonou, qui permettait à la BEI d'intervenir en prêts et en investissements en fonds propres dans les pays ACP.

#### Contributions au FED et déduction des reliquats éventuels

L'adoption du NDICI a entraîné la « budgétisation » du FED au sein de cet instrument unique. La contribution française à cet instrument est réalisée *via* sa contribution au budget général de l'UE. Néanmoins, **les États**

**membres continueront de contribuer au FED jusqu'à épuisement du Reste à liquider (RAL) vers 2026 et extinction définitive de l'instrument.** Par ailleurs, sur la base des prévisions de la Commission, la BEI aura appelé toute sa part du 11<sup>e</sup> FED à la fin de l'année 2025. De ce fait, les contributions au FED se poursuivront mais sur des volumes qui diminueront progressivement.

Dans le cadre de la clôture des anciens FED (8, 9, 10 et 11es FED), la Commission met en réserve des fonds qui n'ont pas été engagés durant les programmes. Selon l'article 55 du règlement financier du FED, ces reliquats sont destinés à être restitués aux États membres, à moins qu'une décision contraire prise à l'unanimité au Conseil de l'UE ne décide de les réengager sur de nouvelles priorités. En cas de restitution aux États membres, les reliquats sont déduits des appels à contribution relatifs au FED concerné et calculés selon la clé de contribution de chaque État Membre.

La contribution de la France au FED en 2025 s'élèvera à 144,1 M€ (142,5 M€ versés à la Commission européenne et 1,6 M€ versés à la BEI).

Les discussions concernant l'identification et la restitution éventuelle de nouveaux reliquats devraient avoir lieu au deuxième semestre 2024. Le cas échéant, les montants pour 2025 et ceux des années suivantes pourraient, une nouvelle fois, être révisés à la baisse.

Depuis 2024, la décision du Conseil de l'UE du 12 juillet 2022<sup>[3]</sup> de réengager 600 M€ des fonds désengagés des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> FED pour soutenir les pays partenaires les plus fragilisés par la crise alimentaire et ses conséquences économiques représente un coût budgétaire pour la France de 135 M€ (dont 112 M€ pour le 10<sup>e</sup> FED et 23 M€ pour le 11<sup>e</sup> FED). Ces montants ne sont donc pas déduits des contributions annuelles de la France au FED. Cette décision du Conseil est en phase avec les priorités françaises dans la mesure où elle fait référence à la Mission de résilience alimentaire et agricole (FARM) et bénéficiera uniquement aux pays de la zone ACP, en particulier sur le continent africain.

Du fait de la possibilité d'une déduction des fonds désengagés restants des prochaines contributions annuelles de la France au FED, les montants 2025 et 2026 sont à ce stade indicatifs.

[3] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022D1223>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>8 700 000</b>	<b>8 700 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transferts	8 700 000	8 700 000	0	0
<b>Total</b>	<b>8 700 000</b>	<b>8 700 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total des transferts	8 700 000	8 700 000	0	0

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2025</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP</b>	